



MARIE MCAULIFFE
PABLO ROJAS COPPARI
M.J. ABBASI-SHAVAZI
OTTILIA ANNA MAUNGANIDZE

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les désignations employées et la présentation des documents dans cet ouvrage n'impliquent pas l'expression par l'OIM d'une quelconque opinion quant au statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant ses frontières ou ses limites.

L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux ; d'encourager le développement économique et social grâce à la migration ; et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Publié par : Organisation internationale pour les migrations
17, route des Morillons
C.P. 17
1211 Genève 19
Suisse
Tel. : +41 22 717 9111
Fax : +41 22 798 6150
Courriel : hq@iom.int
Site web : www.iom.int

Photo de couverture : Un migrant en détresse s'apprête à prendre un vol depuis Aden vers l'Éthiopie dans le cadre du programme de retour volontaire pour motifs humanitaires de l'OIM. L'Organisation a fourni une aide vitale à des milliers de migrants au Yémen désireux de fuir une situation dangereuse et de rentrer dans leur pays. © OIM 2022/Rami IBRAHIM

Citation requise : McAuliffe, M., P. Rojas Coppari, M.J. Abbasi-Shavazi et O.A. Maunganidze (2024). Migration et sécurité humaine : analyser les mythes et examiner les nouvelles réalités et réponses. In : Rapport *État de la migration dans le monde 2024* (M. McAuliffe et L.A. Oucho, dir. publ.). Organisation internationale pour les migrations (OIM), Genève.

ISBN 978-92-9268-847-9 (PDF)

© OIM 2024



Certains droits réservés. Cet ouvrage est mis à disposition au titre de la licence [Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Pas de modification 3.0 Organisations internationales \(CC BY-NC-ND 3.0 IGO\)](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/igo/legalcode).*

Pour plus de détails, voir la section [Droit d'auteur et conditions d'utilisation](#).

Le présent ouvrage ne doit pas être utilisé, publié ou rediffusé dans l'intention première d'en obtenir un avantage commercial ou une compensation financière, sauf à des fins éducatives, par exemple, aux fins de son intégration dans un manuel.

Autorisations : Toute demande concernant l'utilisation à des fins commerciales ou les droits et licences doit être adressée à publications@iom.int.

* <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/igo/legalcode>

5 MIGRATION ET SÉCURITÉ HUMAINE : ANALYSER LES MYTHES ET EXAMINER LES NOUVELLES RÉALITÉS ET RÉPONSES¹

Introduction

Les récents événements en Ukraine ont jeté une lumière crue sur les articulations entre la sécurité nationale, la sécurité énergétique, la sécurité alimentaire et les effets catastrophiques sur la sécurité humaine non seulement des Ukrainiens, mais également de nombreuses autres sociétés de la planète. Dans un monde caractérisé par une interdépendance croissante, un conflit ou des violences dans un pays ou une région donnée sont plus susceptibles que jamais d'avoir des répercussions dans d'autres parties du monde. Alors que les chaînes d'approvisionnement de produits vivriers n'ont jamais été aussi mondialisées², l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Fédération de Russie en 2022 a eu des conséquences dévastatrices sur la sécurité alimentaire et humaine dans de nombreuses régions du monde en développement³.

Comme exposé dans les chapitres 2 et 3 du présent Rapport, l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique du Sud sont toujours le théâtre de déplacements de population massifs dus à des conflits et à des violences ainsi qu'à d'autres raisons telles que des catastrophes (liées au climat) et des crises politiques et économiques⁴. Les cadres relatifs aux droits humains établis il y a plusieurs décennies fournissent des normes solides et opérantes aux fins de la protection de la sécurité humaine, notamment des migrants, la migration et la mobilité étant ancrées dans les principaux cadres et traités relatifs aux droits humains depuis plusieurs dizaines d'années⁵. La protection des migrants a également progressé à la faveur de grands processus mondiaux tels que les objectifs de développement durable et, plus récemment, le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Cependant, les transformations actuelles dans le monde liées à des bouleversements géopolitiques, à des progrès technologiques et à la dégradation de l'environnement font reculer la sécurité humaine et modifient les dynamiques en matière de migration et de sécurité⁶. Ces transformations se produisent également alors que le monde est frappé par des crises multiples, certains observateurs avançant que nous sommes entrés dans une ère de « permacrise »⁷. Bien que certains groupes d'intérêt propagent le mythe selon lequel les migrations internationales mettent en péril la sécurité nationale de pays ou de communautés, les éléments factuels montrent que les principaux liens qui existent entre migration et sécurité portent sur la sécurité humaine, et non sur la sécurité nationale⁸. De fait, la sécurité humaine

¹ Marie McAuliffe, Chef de la Division de la recherche sur la migration et des publications, OIM ; Pablo Rojas Coppari, Chargé principal de recherche, OIM ; M.J. Abbasi-Shavazi, professeur, Université de Téhéran ; Otilia Anna Maunganidze, Institut d'études de sécurité.

² Khoury et al., 2016.

³ Ben Hassen et El Bilali, 2022.

⁴ Lesdits chapitres comprennent des données et des analyses sur les déplacements en Ukraine et ailleurs dans le monde.

⁵ Voir le chapitre consacré à la gouvernance mondiale des migrations du Rapport *État de la migration dans le monde 2018* (Martin et Weerasinghe, 2017).

⁶ McAuliffe et Triandafyllidou, 2021.

⁷ Spicer, 2022 ; Turnbull, 2022.

⁸ Voir le chapitre consacré à l'extrémisme violent du Rapport *État de la migration dans le monde 2018* (Koser et Cunningham, 2017).

est menacée d'un bout à l'autre du cycle migratoire et de la période précédant le départ au retour en passant par le transit, l'entrée et le séjour et dans un large éventail de contextes de migration et de mobilité, indépendamment des catégories administratives⁹.

Le présent chapitre vise à réexaminer le couple migration et sécurité humaine à une époque caractérisée par une mésinformation et une désinformation sur la migration et les migrants qui sont de plus en plus importantes et opérantes¹⁰. Face à des discussions sur la migration et les migrants délibérément entachées de biais, on peut perdre de vue le fait que les récentes entreprises humaines visant à consolider la paix et la prospérité qui reposent sur les migrations ont été dans l'ensemble fructueuses. Il est également aisé de perdre de vue le fait que les migrations internationales demeurent un phénomène relativement peu courant, les migrants internationaux représentant seulement 3,6 % de la population mondiale (voir le chapitre 2 du présent Rapport pour de plus amples informations)¹¹. Par ailleurs, les migrations internationales se déroulent pour la plupart dans des conditions sûres, ordonnées et régulières ; et la migration peut également renforcer la sécurité humaine, parfois de manière considérable. Il convient toutefois de ne pas ignorer un autre fait important : certains processus migratoires nuisent à la sécurité humaine des migrants, raison pour laquelle la communauté internationale est résolue à mettre en œuvre le Pacte mondial sur les migrations.

La section à venir décrit des concepts clés relatifs à la migration et à la sécurité humaine, et fournit un résumé succinct de la sécurisation croissante des migrations. Nous nous pencherons ensuite sur les liens entre la migration, la mobilité et la sécurité humaine, avant d'étudier la manière dont la sécurité humaine des migrants est compromise d'un bout à l'autre du cycle migratoire lors des processus avant le départ, de transit, d'entrée, de séjour et de retour. Le chapitre se poursuivra par l'examen de politiques qui facilitent une approche fondée sur la sécurité humaine, avant d'exposer les conséquences sur les politiques et la pratique.

Concepts et contexte

Les définitions procèdent souvent d'éclairages spécifiques qui peuvent être appliqués à un ensemble de circonstances, à un ou des groupes de personnes ou à des événements. Elles contribuent à expliquer le monde qui nous entoure et sont essentielles aux travaux d'analyse, aux cadres politiques et aux réponses pratiques, en particulier face à des changements et à des problèmes émergents. S'il existe des définitions précises de termes propres à la migration qui sont de nature technique et s'appliquent à différents contextes, notamment ceux du droit, de l'administration, de la recherche et des statistiques¹², aux fins du présent chapitre, un migrant désigne « toute personne qui quitte son lieu de résidence habituelle pour s'établir à titre temporaire ou permanent et pour diverses raisons, soit dans une autre région à l'intérieur d'un même pays, soit dans un autre pays, franchissant ainsi une frontière internationale »¹³. Cette définition est particulièrement utile dans le cadre de l'analyse de la sécurité humaine, car elle englobe toutes les formes de migration, y compris les plus contraintes (telles que la traite d'êtres humains et le déplacement de réfugiés), qui entraînent souvent une grave insécurité pour les personnes concernées.

⁹ Par exemple la migration de main-d'œuvre, le regroupement familial, les déplacements liés aux catastrophes ou à un conflit ainsi que les étudiants internationaux.

¹⁰ Voir le chapitre consacré à la désinformation sur la migration du Rapport *État de la migration dans le monde 2022* (Culloty et al., 2021).

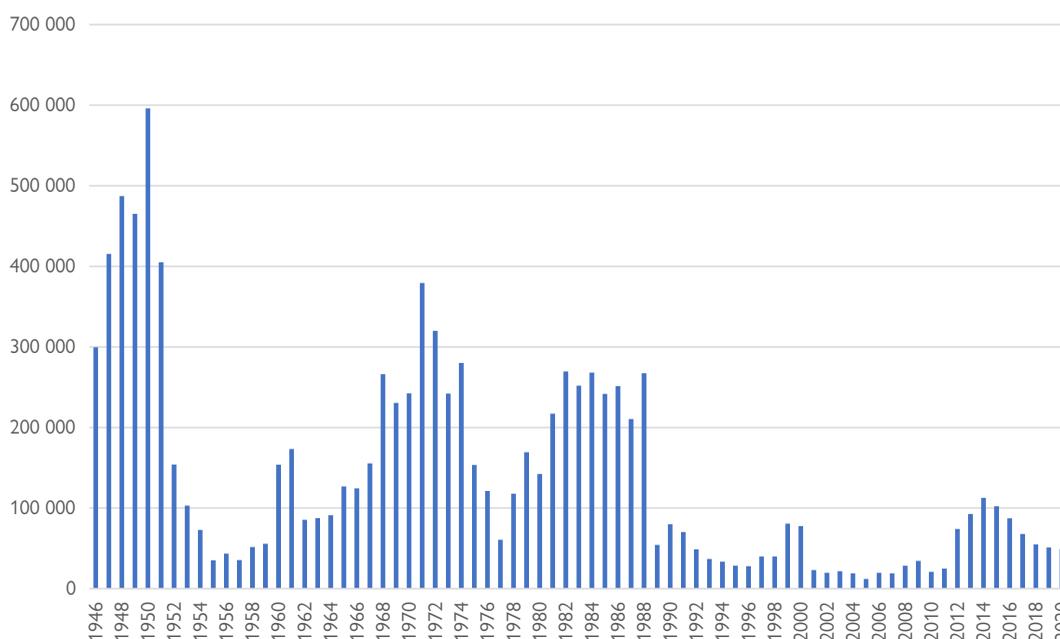
¹¹ Département des affaires économiques et sociales (DESA) des Nations Unies, 2021.

¹² McAuliffe et Ruhs, 2017.

¹³ OIM, 2019a.

Ces dernières décennies, le concept de sécurité dans les relations internationales était défini à l'aune de la sécurité nationale ou de la sécurité des États, et renvoyait en premier lieu à l'indépendance politique et à l'intégrité territoriale des États-nations¹⁴. Les menaces pesant sur la sécurité des États et de leurs populations étaient principalement de nature militaire externe, en particulier jusqu'en 1990, comme exposé à la figure 1, qui présente des données relatives aux tendances mondiales du nombre de décès dus à des conflits impliquant des États¹⁵. Ces derniers temps, et en particulier depuis l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie, les questions de la sécurité énergétique et de la sécurité alimentaire dans le monde sont de plus en plus intégrées dans les discussions portant sur la sécurité nationale. La sécurité climatique constitue également une préoccupation majeure de plus en plus abordée comme une question de sécurité nationale et internationale¹⁶.

Figure 1. Décès dans le cadre de conflits impliquant des États (monde), 1946-2020



Source : Our World in Data (OWID), 2021.

Avec la fin de la guerre froide, le cadre permettant de réexaminer les concepts de sécurité à l'ère du multilatéralisme s'est élargi de deux manières principales. Premièrement, des « menaces nouvelles » pour la sécurité nationale sont apparues en dehors du champ militaire (voir la sous-section ci-après). Deuxièmement, le concept de « sécurité humaine » a permis de dépasser les priorités traditionnelles de « paix et de sécurité » pour tendre vers le développement humain. Les Nations Unies se sont penchées sur « les nouvelles dimensions de la sécurité humaine », ce qui a permis d'appréhender et de penser le développement humain dans le cadre de dialogues élargis sur la sécurité mondiale et nationale¹⁷. Cela a ouvert la voie à la Commission sur la sécurité humaine (voir l'encadré ci-après), puis à la Commission mondiale sur les migrations internationales (voir le chapitre 8 du présent Rapport).

¹⁴ Baldwin, 1997.

¹⁵ Cela est également vrai pour la période avant 1945, en particulier dans le contexte de la Première Guerre mondiale.

¹⁶ Little, 2022 ; Nations Unies, 2021 ; Vivekananda *et al.*, 2020.

¹⁷ Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), 1994 et 2022a.

La Commission des Nations Unies sur la sécurité humaine en 2003 : quel est le chemin parcouru ?

La Commission sur la sécurité humaine a été créée en janvier 2001 en réponse à l'appel lancé par le Secrétaire général des Nations Unies Kofi Annan en faveur d'un monde libéré du besoin et de la peur. La Commission, composée de 12 dirigeants internationaux et coprésidée par Sadako Ogata (ex Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) et Amartya Sen (lauréat du prix Nobel d'économie en 1998), s'est appuyée sur le travail fondateur accompli par Mahbub ul Haq dans le Rapport mondial sur le développement humain 1994^a. La Commission a plaidé en faveur d'un cadre international sur la migration prévoyant des normes, processus et mécanismes institutionnels à même d'assurer ordre et prévisibilité^b. Ce cadre devait impérativement rechercher l'équilibre entre la souveraineté et la sécurité des États, d'une part, et la sécurité humaine des populations, de l'autre, la Commission arguant que le concept de sécurité centrée sur les États qui datait du 17^e siècle n'était plus adapté au 21^e siècle. Parmi les principales conclusions concernant l'action à mener en matière de migration figurait la nécessité :

- De créer une commission de haut niveau pilotée par les Nations Unies chargée d'étudier les options, les domaines de consensus et les voies à suivre concernant la sécurité humaine dans le contexte migratoire ;
- De déployer des efforts concertés en vue de déterminer et de mettre en œuvre des solutions aux déplacements transfrontaliers, tant sur le plan humanitaire que sur celui du développement ;
- De mieux reconnaître et comprendre les risques de sécurité qui apparaissent lors de mouvements de population forcés de grande ampleur ;
- D'apporter des améliorations substantielles à la protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.

Quels progrès ont donc été accomplis depuis les travaux de la Commission de mai 2003 ? Une analyse récapitulative des évolutions au regard des conclusions de la Commission concernant l'action à mener en matière de migration est présentée à l'appendice A.

^a PNUD, 1994.

^b Commission sur la sécurité humaine, 2003, p. 52 ; Ministère des affaires étrangères du Japon, 2003.

Le présent chapitre et l'examen qui y est effectué des articulations entre la migration humaine et la sécurité humaine et des vulnérabilités qui peuvent en résulter s'appuient sur la définition de la sécurité humaine qui a été convenue lors de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2012 :

Le droit des êtres humains de vivre libres et dans la dignité, à l'abri de la pauvreté et du désespoir. Toutes les personnes, en particulier les plus vulnérables, ont le droit de vivre à l'abri de la peur et du besoin et doivent avoir la possibilité de jouir de tous leurs droits et de développer pleinement leurs potentialités dans des conditions d'égalité¹⁸.

¹⁸ Nations Unies, 2012.

Au vu de cette définition, le premier lien, et le plus évident, entre la migration humaine et la sécurité humaine est le fait qu'une sécurité humaine insuffisante peut entraîner des migrations et des déplacements, tandis que certaines formes de migration peuvent elles-mêmes être une cause d'insécurité humaine (supplémentaire). De fait, la sécurité/l'insécurité humaine est un enjeu crucial lorsque l'on examine les expériences des migrants d'un bout à l'autre du cycle migratoire : la question est étudiée dans la section suivante.

Sécurisation des migrations : résumé succinct

Les risques de sécurité associés à la migration sont connus depuis longtemps par les dirigeants, les sociétés ayant cherché à se protéger de menaces tout en recherchant une prospérité accrue par des échanges commerciaux, financiers et culturels reposant sur les migrations¹⁹. Aujourd'hui, il est manifeste que la migration touche directement à certains des éléments qui définissent un État, à savoir une population permanente et un territoire déterminé²⁰. Par conséquent, la réglementation de la migration (entrée et séjour) est considérée comme une prérogative des États souverains, que la coopération internationale sur la gouvernance des migrations vient compléter²¹. C'est après la Seconde Guerre mondiale, alors que les capacités et l'appétence des États pour une réglementation plus importante et plus complète augmentaient y compris dans des domaines auparavant non réglementés tels que les télécommunications, les médias et la radiodiffusion, la protection et la conservation de l'environnement et la santé publique, pour ne citer que quelques exemples que le concept de migration « régulière » et « irrégulière » du point de vue des États a émergé²². La première analyse approfondie portait sur la migration irrégulière de main-d'œuvre²³ due aux changements politiques et géopolitiques qui ont suivi la crise pétrolière du début des années 1970 et la contraction subséquente d'économies nationales en Europe et ailleurs²⁴. À l'origine, le concept de migration irrégulière avait toutefois été forgé sous un angle totalement différent (voir l'encadré ci-après).

Une manière très différente de penser la migration irrégulière

L'une des toutes premières conceptions de la migration irrégulière diverge radicalement de la vision actuelle du phénomène. Les premiers chercheurs à s'en emparer, tels que Gould, définissent alors la migration irrégulière en l'opposant à la migration permanente : le caractère irrégulier porte sur le fait que la migration n'est pas uniquement permanente, en cela que des mouvements futurs sont probables mais que ni le moment ni la direction de ces mouvements ne sont actuellement connus, et que ces deux éléments échappent au contrôle des personnes qui y participent^a. L'irrégularité selon Gould concerne le moment et la prévisibilité, et non les normes réglementaires^b.

^a Gould, 1974, p. 417.

^b Gould et Prothero, 1975.

¹⁹ Watson, 2009.

²⁰ Conformément à l'article premier de la Convention de Montevideo de 1933 concernant les droits et les devoirs des États.

²¹ Ferris et Martin, 2019 ; McAuliffe et Goossens, 2018.

²² McAuliffe et Goossens, 2018.

²³ Brennan, 1984.

²⁴ Massey *et al.*, 1998.

Il est important de noter que la notion de sécurité et d'insécurité humaines dans le cadre de la migration est apparue à l'ère actuelle des États-nations, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Dans ce contexte, les réfugiés étaient au centre des préoccupations, tel qu'énoncé dans la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. Composantes majeures du droit international des droits humains avec le droit international coutumier relatif au principe de non-refoulement et la Déclaration universelle des droits de l'homme²⁵, la Convention relative au statut des réfugiés et son Protocole de 1967 témoignent de la reconnaissance par la communauté internationale de la nécessité, dans le cadre du système multilatéral des États, de protéger la sécurité humaine des menaces causées par les déplacements. Cela étant, il est largement admis que l'importance accordée à la garantie de la sécurité humaine dans le cadre des migrations et des déplacements a diminué, notamment depuis les années 1990²⁶. La protection des migrants (notamment réfugiés) demeure donc un enjeu crucial, qui revêt une dimension à la fois humanitaire et de développement, comme exposé dans la section suivante.

C'est à cette époque, au milieu des années 1990, qu'une école de pensée académique l'École de Copenhague a défini le concept de « sécurisation » comme la détermination de dangers et de menaces d'une nature particulière, dans le cadre d'un « acte de langage » qui a déplacé la sécurité du domaine militaire vers d'autres domaines, tels que la migration internationale²⁷. La sécurisation a été décrite comme un processus faisant usage d'un discours axé sur les menaces pour évoquer une question afin de justifier l'adoption de mesures extraordinaires²⁸. La fin de la guerre froide, en particulier, et avec elle la disparition d'une menace externe puissante pour la sécurité de l'Occident, ont permis l'émergence de menaces, ou de menaces supposées, impliquant des acteurs non étatiques. Cela a eu des répercussions sur diverses questions mondiales et internationales, en particulier sur des phénomènes que les États ont eu de plus en plus de mal à régler et associés à des acteurs échappant largement à leur contrôle tels que le terrorisme, la traite d'êtres humains, le trafic illicite de migrants et la migration irrégulière. De plus en plus, la migration est devenue pour les États un enjeu non seulement de gestion socioéconomique, mais également de sécurité nationale. Par ailleurs, les événements du 11 septembre ont entre autres eu pour effet de renforcer la tendance à une sécurisation des migrations, ce qui s'est traduit de manière directe par une restriction accrue des migrations, des investissements importants dans les systèmes de renseignement frontalier et des réponses institutionnelles d'envergure, dans l'ensemble du monde occidental et aux États-Unis en particulier²⁹.

Ces évolutions sont par ailleurs étroitement liées à des changements observés dans les systèmes politiques et la couverture médiatique. Il est largement admis que la « toxicité » du débat sur la migration s'est intensifiée ces dernières années, les discussions étant de plus en plus menées dans une logique de peur et de division³⁰. Partout dans le monde, on utilise la déstabilisation et la désinformation à des fins stratégiques, pour conquérir le pouvoir, ce qui a une incidence défavorable sur le débat public ou politique ainsi que sur les contenus relayés par les médias sociaux pour ce qui touche aux migrations, aux déplacements et aux migrants (réfugiés y compris), mais aussi sur les valeurs sociétales et les systèmes démocratiques³¹. Un rapport récent des Nations Unies sur la sécurité humaine met en évidence l'émergence d'un paradoxe qui prend de l'ampleur : alors que les populations dans le monde vivent, en moyenne, en meilleure santé, dans une plus grande richesse, dans de meilleures conditions et plus longtemps que jamais auparavant, leur sentiment de sécurité est moindre. On estime que six personnes sur sept à travers le

²⁵ Parmi les grands instruments figurent également le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention contre la torture.

²⁶ Goodwin-Gill, 2005 ; Youdina et Magnoni, 2016.

²⁷ Waever, 1995 ; Stritzel, 2014.

²⁸ Ullah *et al.*, 2020 ; Waever, 1995.

²⁹ Faist, 2004 ; Koser, 2005.

³⁰ Fisher, 2017 ; Kaufmann, 2017 ; Tagliapietra, 2021.

³¹ Morgan, 2018 ; McAuliffe *et al.*, 2019.

monde se sentaient déjà en insécurité dans les années qui ont précédé la pandémie de COVID-19, celle-ci ayant renforcé ce sentiment à l'échelle mondiale³².

Les médias et la désinformation sur la migration

« Mauvais acteurs » est une expression générique désignant ceux qui créent et diffusent intentionnellement de la désinformation. Il peut s'agir d'États, de sociétés, de mouvements sociaux ou d'individus, et leurs motivations embrassent toute une gamme d'intérêts politiques, idéologiques et financiers. Les publics ciblés et les niveaux de coordination varient eux aussi considérablement. Les propagateurs sont les magnats des médias, les politiques, les célébrités et les influenceurs en ligne qui aident à populariser la désinformation – intentionnellement ou non – en la répandant au sein de leurs vastes réseaux. Enfin, les médias hyperpartisans sont des organismes idéologiques qui, souvent, amplifient la désinformation. Aux États-Unis d'Amérique par exemple, les médias hyperpartisans donnent régulièrement du crédit à des histoires fausses, favorisant ainsi des visées de désinformation sur des sujets allant de l'économie aux relations internationales. Les campagnes de désinformation contre les migrants sont étroitement alignées sur des acteurs médiatiques et politiques de droite, y compris la résurgence des idéologies xénophobes, nationalistes et d'extrême droite.

Jusqu'à présent, une grande partie des discussions populaires sur la désinformation étaient centrées sur le contenu. Cependant, en ne s'intéressant qu'au seul contenu, on risque de masquer le fonctionnement des campagnes coordonnées de désinformation, dans le cadre desquelles les membres d'un réseau de mauvais acteurs coopèrent de manière à manipuler l'opinion publique.

Source : Extrait de Culloty *et al.*, 2021.

Comprendre les articulations entre la migration, la mobilité et la sécurité humaine

Pour se faire une idée de l'ampleur et de la nature de l'insécurité humaine dans le contexte de la migration et de la mobilité, il est utile d'examiner des données clés, et notamment des indices mondiaux. L'insécurité humaine associée à des catastrophes (telles que des inondations, des typhons ou des feux incontrôlés), par exemple, touche des pays du monde entier indépendamment du niveau de développement, les pays tant développés qu'en développement étant exposés à des risques importants et croissants³³. Les conséquences des crises dues aux catastrophes, cependant, sont généralement plus marquées dans les pays en développement, qui n'ont pas les ressources nécessaires pour investir à la fois dans des programmes de réduction des risques et dans les interventions en cas de catastrophe (et après une catastrophe)³⁴. Par ailleurs, il est largement reconnu que le monde se trouve actuellement aux prises avec une série de crises interdépendantes qui pèsent lourdement sur les pays les moins développés, entraînant d'importantes conséquences négatives pour des millions de personnes dans le monde³⁵.

³² PNUD, 2022a.

³³ Voir Majidi *et al.*, 2019, sur les migrants pris au piège dans des pays en crise.

³⁴ Initiative Migrants dans les pays en crise (MICIC), 2016 ; Majidi *et al.*, 2019.

³⁵ Nations Unies, 2022a.

Le tableau 1 met en corrélation des données pour une sélection de pays qui concernent l'indice de développement humain (IDH), l'indicateur de liberté humaine (ILH), l'indice mondial de la paix (GPI), l'indice des États fragiles, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (conflits et violences), les nouveaux déplacements internes (catastrophes) ainsi que les réfugiés et les demandeurs d'asile. Le tableau 1 fait apparaître plusieurs aspects essentiels. Premièrement, les pays en tête de l'indicateur de liberté humaine sont généralement aussi en tête de l'indice de développement humain, qui est une mesure composite des résultats obtenus par les pays dans plusieurs dimensions, dont la santé, l'éducation et le niveau de vie. Il convient toutefois de noter que certains pays présentant un indice de développement humain très élevé sont mal classés sur le plan de la liberté humaine.

Deuxièmement, le tableau montre que les pays en tête de l'indice mondial de la paix sont généralement aussi en tête de l'indice de développement humain. Bien qu'il existe des exceptions des pays comme le Bhoutan, le Cambodge, le Ghana et le Sénégal arrivant relativement en tête du classement pour l'indice mondial de la paix par rapport à leur classement pour l'indice de développement humain, la tendance générale indique qu'un développement humain élevé va de pair avec un niveau de paix élevé.

Troisièmement, les pays qui se trouvent en queue de classement de l'indice des États fragiles (ce qui indique une bonne stabilité) semblent avoir des niveaux de développement humain élevés, alors que ceux qui sont très fragiles sont, dans presque la totalité des cas, associés à un indice de développement humain faible. Toutefois, il apparaît aussi que les pays stables (pour lesquels l'indice des États fragiles est bas) n'ont pas tous un niveau de développement humain élevé. En d'autres termes, la stabilité coexiste parfois avec un indice de développement humain faible, ce qui pourrait laisser penser que la stabilité est un facteur nécessaire mais non suffisant au développement.

Quatrièmement, les pays en tête de l'indice mondial de la paix génèrent moins de réfugiés et de demandeurs d'asile et comptent moins de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays en raison d'un conflit, voire aucune. En 2021, le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile originaires de pays comme Singapour, le Chili ou la République de Corée contrastait fortement avec le nombre de ceux venant de pays dont le niveau de paix est moins élevé (Myanmar, Éthiopie, Yémen ou Soudan du Sud). Cette réalité est particulièrement criante dans des pays comme la République arabe syrienne où, en raison du conflit prolongé, plus de la moitié de la population se trouve toujours déplacée³⁶. Le contraste saisissant qui existe entre le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile dans les pays en paix à revenu élevé et leur nombre dans les pays plus fragiles et moins développés se retrouve dans le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays en raison d'un conflit. Assez logiquement, les pays moins sûrs comptent beaucoup plus de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays en raison d'un conflit : dans une même année, l'Éthiopie, l'Afghanistan et la Somalie réunis en ont enregistré des millions, alors que des pays plus stables, comme le Costa Rica, la Malaisie et le Bhoutan, n'en ont enregistré aucune.

Cinquièmement, les données relatives aux nouveaux déplacements internes dus à des catastrophes font apparaître un schéma très différent, dans lequel les déplacements dus aux catastrophes sont davantage liés à des critères géographiques qu'à des critères de développement en lien avec le développement, la liberté humaine, les droits humains, la paix ou la fragilité. On observe que de nouveaux déplacements sont survenus dans des pays présents d'un bout à l'autre du classement de l'indice de développement humain. Les effets croissants des déplacements dus à des catastrophes liées au changement climatique entraînent au fil du temps une augmentation du nombre de pays touchés, bien au-delà du nombre de pays concernés par des déplacements internes dus à un conflit ou à des violences. Une étude plus poussée des déplacements internes est disponible au chapitre 2 du présent Rapport.

³⁶ Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), 2022a.

Tableau 1. Développement, liberté, paix, fragilité des États et déplacement (sélection de pays)

Pays (classés par IDH)	Indice de développement humain (IDH) 2021	Indicateur de liberté humaine (ILH) 2022	Indice mondial de la paix (GPI) 2022	Indice des États fragiles 2022	Réfugiés et demandeurs d'asile (pays d'origine) 2021	Personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (conflits/ violences) 2022	Nouveaux déplacements internes (catastrophes) 2022
	Rang	Rang	Rang	Rang			
Suisse	1	1	11	174	21	*	66
Australie	5	11	27	168	33	*	17 000
Allemagne	9	18	16	167	309	*	630
Singapour	12	44	9	165	134	*	*
Canada	15	13	12	172	186	*	15 000
Royaume-Uni	18	20	34	150	370	*	1 900
République de Corée	19	30	43	159	1 013	*	30 000
Émirats arabes unis	26	127	60	152	378	*	*
France	28	42	65	162	318	*	45 000
Arabie saoudite	35	159	119	95	3 727	*	*
Portugal	38	24	6	164	469	*	4 500
Chili	42	32	55	144	10 049	*	1 500
Roumanie	53	38	31	133	5 868	*	160
Costa Rica	58	35	38	149	1 229	*	1 600
Malaisie	62	82	18	122	22 039	*	156 000
Maurice	63	50	28	154	549	*	140
Thaïlande	66	104	103	86	3 391	41 000	22 000
Barbade	70	46	*	141	355	*	*
Macédoine du Nord	78	47	36	111	5 826	110	*
Pérou	84	56	101	87	12 573	73 000	24 000
Mexique	86	98	137	84	134 346	386 000	11 000
Tunisie	97	113	85	93	6 233	*	2 000
Libye	104	155	151	21	24 812	135 000	*
Afrique du Sud	109	77	118	79	4 207	*	62 000
Indonésie	114	85	47	100	14 954	72 000	308 000
Kirghizistan	118	87	91	66	5 818	4 000	1 700
Bhoutan	127	86	19	96	7 189	*	*
Bangladesh	129	139	96	38	88 133	427 000	1 524 000
Ghana	133	66	40	108	23 424	*	2 700
Cambodge	146	116	62	50	12 920	*	28 000
Myanmar	149	135	139	10	1 154 392	1 498 000	13 000

Pays (classés par IDH)	Indice de développement humain (IDH) 2021 Rang	Indicateur de liberté humaine (ILH) 2022 Rang	Indice mondial de la paix (GPI) 2022 Rang	Indice des États fragiles 2022 Rang	Réfugiés et demandeurs d'asile (pays d'origine) 2021	Personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (conflits/ violences) 2022	Nouveaux déplacements internes (catastrophes) 2022
République arabe syrienne	150	165	161	3	6 983 867	6 865 000	21 000
Papouasie-Nouvelle-Guinée	156	75	94	55	1 143	91 000	9 600
Côte d'Ivoire	159	105	108	31	72 560	302 000	2 500
Nigéria	163	124	143	16	466 770	3 646 000	243 700
Ouganda	166	118	121	25	19 708	4 800	34 000
Sénégal	170	87	70	78	32 597	8 400	12 000
Éthiopie	175	148	149	13	288 338	3 852 000	873 000
Afghanistan	180	*	163	8	2 694 434	4 394 000	220 000
Yémen	183	164	162	1	73 055	4 523 000	171 000
Mali	186	119	150	14	207 687	380 000	24 000
Soudan du Sud	191	*	159	3	2 367 800	1 475 000	596 000
Somalie	*	158	156	2	836 241	3 864 000	1 152 000
Première position dans le classement :	Développement humain très élevé	Niveau de liberté très élevé	Niveau de paix très élevé	Pays le plus fragile			
Rang élevé :	Faible développement humain	Niveau de liberté très faible	Niveau de paix très faible	Pays le moins fragile			

Sources : Indice de développement humain 2021 : PNUD, 2022b ; indicateur de liberté humaine 2022 : Vásquez *et al.*, 2022 ; indice mondial de la paix 2022 : Institute for Economics and Peace, 2022 ; indice des États fragiles 2022 : Fund for Peace, 2022 ; réfugiés et demandeurs d'asile : HCR, s.d. ; personnes déplacées à l'intérieur de leur pays : Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC), 2023 ; nouveaux déplacements internes : IDMC, 2023.

Note : * La présence d'un astérisque indique que le classement n'est pas disponible pour le pays en question.

Si les déplacements internes et transfrontaliers sont clairement associés à une insécurité croissante, les migrations internationales, en dehors des déplacements, et en particulier dans le cadre d'un développement humain englobant des dimensions économiques, sociales et politiques, entraînent également des retombées importantes sur la sécurité humaine. Les données sur les tendances à long terme font apparaître une inégalité croissante en matière de mobilité, la plupart des migrations internationales se produisant actuellement entre pays riches, les pays pauvres en étant exclus (voir le chapitre 4 du présent Rapport).

La sécurité humaine d'un bout à l'autre du cycle migratoire

La présente section présente une analyse de la sécurité humaine du point de vue des migrants plutôt que de celui des États, ce qui permet de mettre en lumière une dimension importante fondée sur les droits, en complément du discours dominant sur la migration et la sécurité (nationale) centré sur les États³⁷. Elle s'appuie sur des recherches et des analyses approfondies menées conjointement avec (et par) des migrants du monde entier et fournit des exemples de la manière dont la sécurité et l'insécurité humaines se manifestent sur le spectre de l'agentivité des migrants des déplacements transfrontaliers et de la traite d'êtres humains à la migration de main-d'œuvre et d'étudiants internationaux. Comme on a pu le voir pendant la pandémie de COVID-19, des individus de toutes conditions ont souffert de l'immobilité due à la pandémie. Cependant, ceux disposant de ressources ont souvent été mieux à même de faire face aux vulnérabilités croissantes qui en ont résulté.

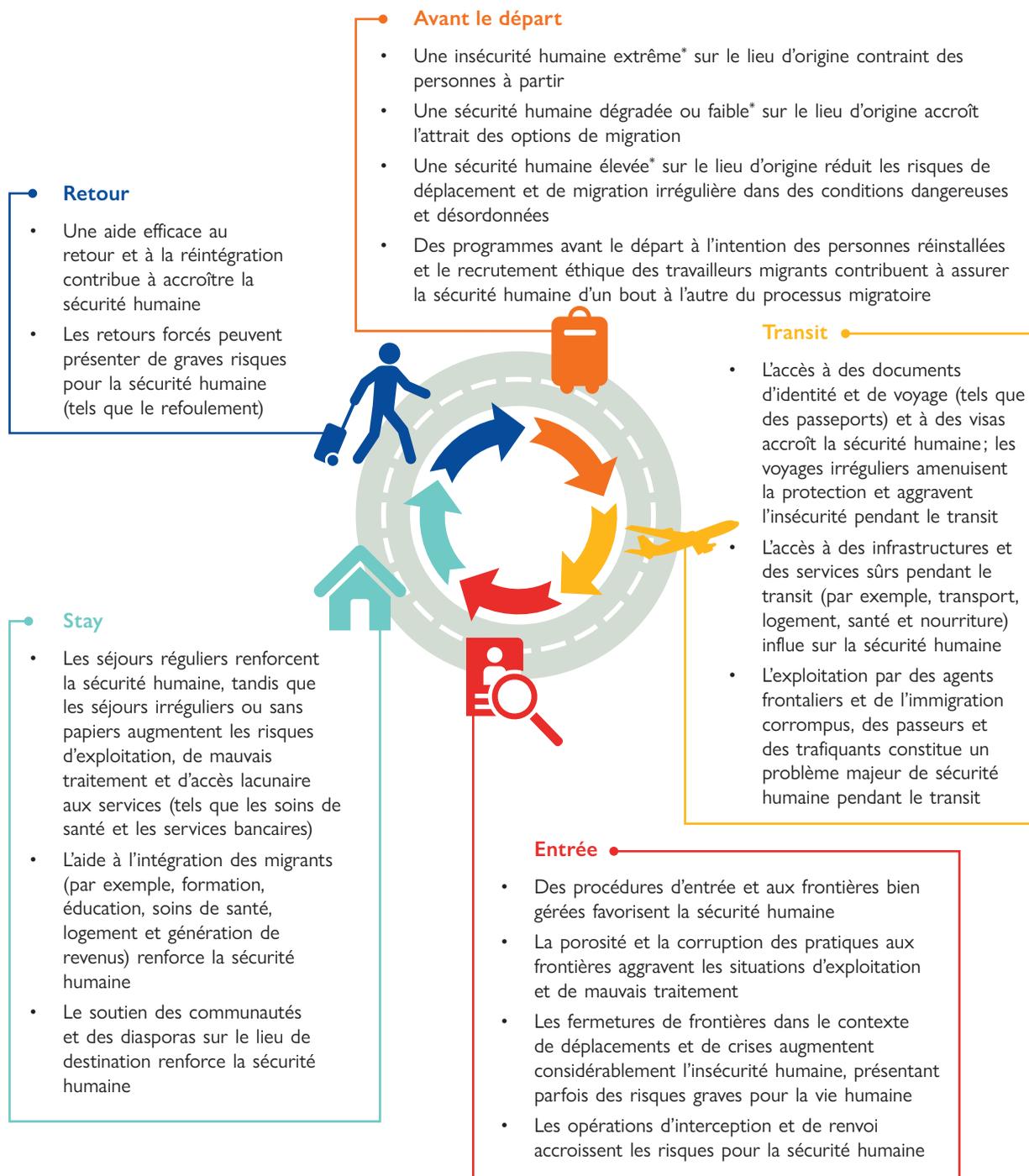
Dans la présente section, la sécurité et l'insécurité humaines sont décrites d'un bout à l'autre du cycle migratoire, avec des exemples relatifs aux différentes étapes : avant le départ, transit, entrée, séjour et retour. Il est important de noter que les migrations internationales ne sont pas toutes associées ou dues à l'insécurité humaine. De nombreuses personnes décident de migrer pour rechercher des possibilités enrichissantes, dans le but de s'immerger dans de nouveaux lieux et cultures, voire par goût de l'aventure. Cela étant, ce type de migration est réservé à ceux qui en ont à la fois l'ambition et les moyens³⁸, tandis que de nombreux individus désireux de migrer ne peuvent concrétiser cette ambition par manque de capacités, ce qui les mène à une « immobilité involontaire »³⁹.

³⁷ Voir la discussion sur la sécurisation des migrations dans la section précédente.

³⁸ Carling et Schewel, 2018.

³⁹ Carling, 2002.

Figure 2. La sécurité humaine d'un bout à l'autre du cycle migratoire



Notes : Cette figure fournit des exemples de la manière dont la sécurité et l'insécurité humaines entrent en ligne de compte aux différentes étapes de la migration. Elle ne prétend pas à l'exhaustivité.

* L'« insécurité humaine extrême » recouvre entre autres les conflits, les situations de persécution et les catastrophes (telles que des inondations et des feux incontrôlés) ; la « sécurité humaine dégradée ou faible » recouvre entre autres la pauvreté, les violations des droits humains, les ralentissements économiques importants et les flambées d'inflation ou de chômage ; voir la définition de la sécurité humaine fournie plus haut dans le présent chapitre.

Avant le départ

Avant même de quitter leur communauté d'origine, l'insécurité humaine peut occuper une large place dans les esprits de nombre de migrants. C'est notamment le cas des personnes touchées par des conflits ou des catastrophes, qui cherchent à se mettre en sécurité en migrant vers un lieu plus sûr dans leur pays ou dans un pays voisin. Les personnes déplacées étant souvent celles qui connaissent la plus grande insécurité dans la phase précédant le départ, il existe de longue date un ensemble de traités internationaux et de programmes d'aide humanitaire bien conçus et largement reconnus (quoique sous-financés)⁴⁰. Les limites de la portée et de l'influence de la communauté internationale font également consensus, en particulier pour ce qui est des personnes demeurant dans un pays (y compris les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays) qui sont exposées à une insécurité extrême, notamment sous la forme de graves violations des droits humains⁴¹.

Même pour celles qui ne se trouvent pas dans une situation aussi critique, la décision de migrer à l'étranger peut intégrer des considérations relatives à certains aspects de la sécurité humaine. L'accès à des documents de voyage et à des visas – déterminant pour le parcours migratoire – joue un rôle important lors de la prise de décision, en particulier lorsque les personnes recherchent depuis leur pays d'origine des options qui leur permettraient de migrer. Des travaux récents consacrés aux intentions de migration ont, par exemple, permis de constater que l'accès aux visas détermine la façon dont sont effectuées les recherches d'emploi en ligne⁴². De même, il a été observé que l'évolution des conditions d'octroi de visas a une incidence sur la manière dont les migrants potentiels envisagent leur migration, et sur leur décision finale de partir ou non⁴³. On a pu le voir, par exemple, dans les changements qui se sont produits après que les restrictions en matière de visa ont été levées pour certains groupes de population, notamment certaines nationalités⁴⁴. Les exemples sont légion, mais on citera ici les changements constatés lors de la libéralisation du régime des visas dans un certain nombre de pays ou régions de destination clés, comme aux États-Unis dans les années 1960, ou en Europe du fait de l'extension progressive des accords de Schengen à un nombre croissant de pays⁴⁵. Il est important de noter que des services peuvent être fournis après que les personnes ont pris la décision de migrer et avant qu'elles n'entament leur voyage. Des informations et des formations avant le départ, par exemple, à l'intention des personnes qui s'appêtent à migrer, peuvent contribuer à renforcer la sécurité et le bien-être des intéressés pendant le processus migratoire ainsi que leur intégration immédiatement après l'arrivée⁴⁶.

Analphabétisme, insécurité et déplacement des Afghans

L'Afghanistan est un pays pauvre affichant un faible taux d'alphabétisme, en particulier chez les femmes, et dans lequel sévissent des conflits civils de longue durée. La combinaison de ces éléments explique la nature multidimensionnelle de l'insécurité à l'origine du déplacement de nombreux Afghans depuis des décennies^a.

⁴⁰ Nations Unies, 2022b.

⁴¹ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), 2022.

⁴² Sinclair et Mamertino, 2016.

⁴³ Voir par exemple Jayasuriya, 2016, sur la migration de main-d'œuvre sri-lankaise ayant des besoins en matière de protection internationale vers des pays du Golfe à travers les voies de migration de main-d'œuvre accessibles.

⁴⁴ Czaika et de Haas, 2014.

⁴⁵ Ortega et Peri, 2013.

⁴⁶ OIM, 2018.

Alors qu'en 1979, 18 % seulement des personnes âgées de 15 ans et plus savaient lire et écrire, elles étaient 31 % en 2011 et 37 % en 2021^b. En dépit des progrès lents mais prometteurs observés au cours des deux décennies passées, un écart important subsiste entre les genres : en 2018, environ 55 % des hommes, contre 30 % des femmes, savaient lire et écrire.^c Plusieurs raisons expliquent ce déficit. Outre la guerre civile prolongée, l'Afghanistan connaît une pauvreté généralisée^d et ne dispose pas de ressources solides pour investir dans la planification du développement et de l'éducation. Le taux de croissance démographique élevé se traduit par une population jeune et, en conséquence, un grand nombre d'enfants d'âge scolaire, alors que les besoins d'éducation ne sont pour une large part pas satisfaits. En effet, malgré les progrès observés entre 2001 et 2021^e, le niveau d'instruction, en particulier chez les femmes, s'est dégradé sous le régime des Taliban. En août 2021, l'éducation des garçons et des filles a été suspendue au-delà de la sixième année d'instruction^f.

Les femmes et les filles sont visées par d'importantes restrictions qui limitent leur participation à l'éducation, au monde professionnel ainsi qu'à la vie sociale et politique. Dans cette situation, les femmes n'ont pas d'autre espoir que de fuir cette société. La prise de pouvoir inattendue des Taliban a suscité la peur et des inquiétudes concernant le secteur de l'enseignement supérieur, ce qui a entraîné le départ du pays de nombreux professeurs et assistants universitaires et d'étudiants. Les lois imposées par les Taliban, notamment sur la ségrégation hommes-femmes, ont fait baisser le nombre d'étudiantes et augmenter les frais des universités privées, dont beaucoup ont fermé. En outre, de nombreux étudiants sont dans l'impossibilité de poursuivre leurs études en raison de l'insécurité économique. La crainte de persécutions règne dans les groupes ethniques, en particulier parmi les Hazaras : de fait, le 30 septembre 2022, un attentat-suicide à la bombe a tué près de 50 étudiantes venues passer un examen blanc dans un centre d'enseignement du quartier de Dasht-e-Barchi à Kaboul, qui abrite des membres de la communauté hazara^g.

La conjonction de l'analphabétisme, d'un accès insuffisant à des infrastructures de développement, de la pauvreté et de l'insécurité en Afghanistan entraîne depuis plusieurs décennies le déplacement et la migration forcée d'une grande partie de la population tant à l'intérieur des frontières que vers la République islamique d'Iran et le Pakistan^h. Les déplacements ont en retour perturbé le développement de l'éducation. Malgré l'amélioration de l'éducation des migrants et réfugiés afghans dans les pays d'accueil tels que la République islamique d'Iranⁱ, il a été difficile d'inscrire dans le système d'enseignement public les nombreux Afghans avec ou sans papiers qui sont arrivés depuis août 2021.

La privation d'éducation pèse lourdement sur la sécurité humaine, et l'analphabétisme est considéré comme un élément d'insécurité^j. Les déplacements sont une cause et une conséquence de l'analphabétisme. Les Afghans subissent l'analphabétisme, la pauvreté et l'insécurité associés aux déplacements depuis trente ans. L'accès à l'éducation et son amélioration, en particulier pour les femmes, sont donc un moyen de briser ce cercle vicieux.

Source: Hosseini-Chavoshi et Abbasi-Shavazi, 2023.

^a Schmeidl, 2019 ; Iqbal et McAuliffe, 2022.

^b Organisation des Nations Unies pour science et la culture (UNESCO), 2022.

^c Samim, 2020.

^d PNUD, 2021.

^e Batha, 2022 ; Farr, 2022.

^f Qazizai et Hadid, 2022.

^g Putz, 2022 ; Agence France-Presse (AFP), 2022.

^h Abbasi-Shavazi et al., 2005.

ⁱ Hugo et al., 2012.

^j Commission sur la sécurité humaine, 2003.

Transit

Lorsque cela est possible, les migrants choisissent de transiter par des pays à l'aide de visas et de documents d'identité⁴⁷. Les différences entre un voyage avec visa et un voyage sans visa, lorsqu'il est requis, sont manifestes. Du point de vue des migrants, l'expérience revêtira des formes très diverses, qui auront des conséquences sur leur sécurité humaine, celle de leur famille, ainsi que celle des proches restés au pays. Premièrement, un visa autorise l'entrée dans un pays, et permet d'arriver et de voyager légalement à l'intérieur de celui-ci. Un visa valide offre de meilleures chances d'échapper à l'exploitation. À l'opposé, voyager sans visa augmente le risque d'être arrêté et expulsé par les autorités, ou exploité et maltraité par ceux qui proposent des services de migration illicites, tels que les passeurs ou les trafiquants, qui agissent en grande partie en dehors des systèmes réglementés. Deuxièmement, avec un visa, le transit a plus de chance de se dérouler de manière sûre et planifiée et présente davantage d'options sur le plan par exemple de la durée du voyage, du mode de transport et des compagnons de voyage (le cas échéant).

Bien que la plupart des parcours migratoires ne présentent pas de difficultés, certains peuvent conduire à de mauvais traitements, voire à la mort⁴⁸. Il n'est donc pas surprenant d'observer une forte préférence pour le voyage avec visa. Cependant, dans de nombreuses régions du monde, les voyages informels sont monnaie courante et il n'est pas toujours possible d'accéder à des régimes de visa ; de même, pour certains ressortissants, il est très difficile d'obtenir des documents de voyage tels que des passeports, qui constituent souvent une condition à l'obtention d'un visa. Par ailleurs, dans un contexte de catastrophe ou de conflit critique, les personnes sont forcées de partir sans attendre et se retrouvent souvent dans des situations dangereuses, contraintes d'entreprendre des voyages périlleux et exposées à une vulnérabilité extrême pendant le transit. Ces types de mouvements peuvent rapidement constituer des préoccupations humanitaires majeures, dans le contexte desquelles des organisations humanitaires locales, nationales et internationales portent assistance aux populations déplacées.

Les migrants peuvent également se retrouver bloqués pendant le transit (ou dans le pays de destination), ce qui entraîne de lourdes répercussions sur leur sécurité⁴⁹. Ainsi, pendant la pandémie de COVID-19, des milliers de migrants se sont retrouvés bloqués dans des pays sans régime étendu de protection sociale, au risque de mourir de faim et de se retrouver sans abri⁵⁰. Dans le monde entier, des organismes caritatifs, des organisations non gouvernementales (dont des groupes de migrants), des organismes des Nations Unies et des communautés locales sont venus en aide aux migrants bloqués afin de satisfaire leurs besoins urgents, tout particulièrement pendant la première phase aiguë de la pandémie, alors que des restrictions de voyages et des mesures de confinement strictes étaient parfois introduites sans guère d'avertissement⁵¹.

⁴⁷ Bien qu'un visa ne soit pas nécessairement requis pour migrer régulièrement, la présente analyse parle de « visas » car ceux-ci sont souvent exigés, tout particulièrement pour les migrants originaires de pays en développement. En outre, le terme « visa » est plus largement compris par les migrants et le public en général que « migration régulière ».

⁴⁸ Voir le chapitre 2 relatif au projet de l'OIM sur les migrants portés disparus, qui recense le nombre de migrants portés disparus et morts pendant le transit.

⁴⁹ Gois et Campbell, 2013.

⁵⁰ McAuliffe *et al.*, 2021a ; McAuliffe, 2020.

⁵¹ Kolet *et al.*, 2021 ; McAuliffe, à paraître.

Entrée

L'entrée dans un pays implique généralement de franchir une frontière internationale et, dans la plupart des cas, de se présenter aux autorités qui déterminent si les conditions d'entrée sont remplies⁵². Les frontières peuvent être des lieux accueillants pour les migrants, mais également des lieux où ils font l'objet d'un examen poussé, ou sont exposés à des risques d'exploitation et de mauvais traitements. Pour de nombreux migrants, l'entrée dans un pays et le franchissement de points de contrôle frontalier peuvent constituer une expérience particulièrement intimidante et source de stress, notamment pour ceux qui possèdent un passeport « faible » ou sont dépourvus de documents (tels que les personnes déplacées apatrides)⁵³. Pour d'autres, les « mesures de renvoi » dans des environnements terrestres et maritimes peuvent entraîner une grave insécurité, lorsque des migrants (dont des réfugiés et des demandeurs d'asile) se voient non seulement refuser l'entrée, mais sont également renvoyés de l'autre côté de la frontière immédiatement après l'entrée, ce qui les met dans des situations de vulnérabilité extrême (potentiellement mortelles, en particulier en mer)⁵⁴.

Les frontières jouant un rôle déterminant dans la théorie et la pratique de la souveraineté des États, l'entrée des non-nationaux fait souvent l'objet d'une forte réglementation, des cadres normatifs étant nécessaires pour concilier l'intérêt des États et la protection des droits des migrants⁵⁵. Certains auteurs estiment que l'approche dominante appliquée par de nombreux États axée sur la gestion des frontières en vue de lutter contre le crime organisé et d'autres formes de criminalité a eu pour effet de faire passer les mécanismes de protection des droits humains au second plan dans les zones frontalières, en dépit du fait que les initiatives internationales de lutte contre la traite d'êtres humains prennent forcément en compte les processus d'entrée et aux frontières physiques⁵⁶. De fait, des processus d'arrivée ordonnés et des processus d'entrée et aux frontières bien gérés peuvent efficacement appuyer la sécurité humaine en garantissant des procédures sûres, transparentes et claires exemptes de pratiques de corruption⁵⁷. Par exemple, les personnes qui cherchent à entrer dans un pays peuvent être vulnérables en raison de la situation qu'elles ont fuie (dans le cadre de laquelle elles ont pu être persécutées), de leur mode de voyage (migrants irréguliers, migrants objet de trafic illicite, victimes de la traite, etc.) ou des conditions qu'elles trouvent à l'arrivée (xénophobie, discriminations, etc.)⁵⁸ : des frontières bien gérées permettent de repérer et d'aider plus facilement les migrants dans ce type de situations vectrices de vulnérabilité.

Les fermetures de frontières dans le contexte de déplacements ou de crises augmentent considérablement l'insécurité humaine, présentant parfois des risques graves pour la vie humaine. Pendant la phase aiguë de la pandémie de COVID-19, par exemple, les fermetures totales de frontières ont exposé les migrants à des risques extrêmes de grave insécurité humaine, parmi lesquels on peut citer le refoulement, l'impossibilité d'accéder à des procédures d'asile et, dans certains cas, un risque accru d'infection par le virus⁵⁹. Le refus d'entrée sur le territoire, par exemple au moyen d'interceptions et d'opérations de renvoi dans le contexte d'arrivées par mer, s'accompagne de risques extrêmes pour la sécurité humaine et de risques de perte de vies à l'entrée⁶⁰. D'autre part, l'intensité

⁵² Les accords passés entre États, tels que l'Accord de Schengen en Europe ou le Protocole sur la libre circulation en Afrique de l'Ouest, constituent une exception notable.

⁵³ Voir McAuliffe *et al.*, 2021a, sur la puissance des passeports.

⁵⁴ Doty, 2011 ; Gonzalez Morales, 2021.

⁵⁵ Chetail, 2020.

⁵⁶ Taran, 2000.

⁵⁷ HCDH, 2021.

⁵⁸ Bauloz *et al.*, 2021 ; OIM, 2019b ; HCDH, 2021.

⁵⁹ Chetail, 2020 ; McAuliffe, 2020.

⁶⁰ OIM, 2022a.

des négociations entre les acteurs internationaux lors des crises liées à des déplacements, en particulier lorsqu'elles sont associées à un conflit ou des violences, met en évidence l'importance cruciale que revêtent les frontières pour la sécurité humaine⁶¹. Dans ces situations extrêmes, l'ouverture des frontières peut sauver des centaines, voire des milliers de vies.

Hear My Voice : l'insécurité des enfants migrants

En juin 2019, l'avocate Warren Binford s'est rendue dans les locaux du service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis à Clint (Texas). Elle effectuait une visite de routine destinée à vérifier le respect par les autorités de l'accord Flores (Flores Settlement Agreement), qui définit la durée maximale et les conditions de la détention d'enfants migrants dans les centres de détention. En l'espace de quelques jours, elle s'est entretenue avec des dizaines d'enfants et a réuni des récits si choquants des enfants souffrant de la faim et du froid, malades, dormant à même le béton sous des couvertures de survie qu'ils ont fait les gros titres à l'international.

Après cette visite, Warren Binford a créé une structure à but non lucratif visant à renforcer la protection juridique des enfants détenus. Son site Web permet de consulter les témoignages sous serment de dizaines d'enfants et d'adolescents. L'avocate s'est toutefois heurtée à un obstacle : d'après elle, les récits des enfants étaient trop éprouvants pour le public. « Les gens étaient tellement déprimés. Ils m'appelaient et me disaient "Je n'y arrive pas. Je pleure toutes les larmes de mon corps. C'est trop." Je me suis alors demandé comment permettre au public d'accéder aux informations transmises par les enfants dans leurs propres mots. »

Sa solution : un livre illustré. *Hear My Voice / Escucha Mi Voz*, publié en anglais et en espagnol, contient des extraits de ces témoignages, accompagnés de visuels réalisés par des illustrateurs latino-américains primés.

« L'ensemble que forment les illustrations réalisées par ces artistes absolument fabuleux permet d'accéder plus facilement à la vie de ces enfants, de découvrir qui ils sont et pourquoi ils sont venus aux États-Unis », explique Warren Binford. Un dessin représente un point de passage frontalier, deux enfants perchés sur les épaules d'une femme qui traverse le Rio Grande. « Un matin, nous avons passé une clôture en fil de fer barbelé avec un grand panneau sur lequel était inscrit "Bienvenue aux États-Unis" », raconte le narrateur enfant. « Ma petite sœur et moi venons du Honduras », lit-on sur une page représentant des enfants qui dorment dans une cage grillagée, que l'artiste a dessinés avec des têtes d'oiseau.

Warren Binford espère que *Hear My Voice / Escucha Mi Voz* sera lu et discuté en famille. « Le livre pour enfants permet d'adoucir un peu le récit des enfants, explique-t-elle. Et cette mosaïque créée à partir de différentes déclarations brosse un portrait collectif de ces enfants. »

Source : Extrait de Kamenetz, 2021.

⁶¹ De Lauri, 2022.

Séjour

Les séjours « réguliers » accroissent la sécurité humaine, car lorsqu'un migrant est autorisé à résider dans un pays – que ce soit pour y étudier, y travailler, y vivre avec sa famille ou pour des motifs de protection, cette légalité lui offre une protection concrète au quotidien. Il est par exemple plus difficile pour des employeurs et des propriétaires peu scrupuleux, des fonctionnaires corrompus et d'autres individus d'exploiter des personnes dont le statut au regard de l'immigration est régulier, qui ont des papiers⁶². Les migrants réguliers sont en mesure de mener une vie plus ouverte et plus libre dans les communautés que les migrants irréguliers sans papiers, et ils sont mieux à même d'accéder à des services publics et sociaux tels que l'éducation, la santé et les transports⁶³.

Dans les pays de destination, les migrants peuvent faire face à des discriminations dans des environnements très divers, dont le lieu de travail, l'école et l'université, les lieux où sont dispensés des soins de santé et les contextes sociaux. Les discriminations ont pour effet de dégrader la santé mentale et physique des migrants et, dans certains cas, peuvent entraîner de graves conséquences⁶⁴. L'augmentation de la mésinformation et de la désinformation sur la migration et les migrants a attisé les sentiments discriminatoires et la xénophobie, ce qui s'est traduit par des discours haineux ainsi que des violences physiques envers des minorités ethniques dans certaines communautés⁶⁵. Des politiques efficaces de lutte contre les discriminations constituent une mesure préventive importante en vue d'appuyer la sécurité humaine et la cohésion sociale dans les sociétés, y compris dans les populations migrantes⁶⁶.

Améliorer la sécurité humaine des migrants pendant leur séjour revient à améliorer la sécurité humaine générale de la population. Pendant la pandémie de COVID-19, par exemple, l'accès à des programmes de régularisation et à des services de santé publique (tels que des services de vaccination et de traitement) ainsi que l'aide fournie par les groupes communautaires et des diasporas se sont avérés essentiels pour atteindre des objectifs globaux de santé publique et faire en sorte que nul ne soit laissé pour compte⁶⁷.

Genre, migration et sécurité humaine : Afrique centrale et de l'Ouest

Un grand nombre de femmes et de filles migrent en Afrique centrale et de l'Ouest, beaucoup d'entre elles faisant l'expérience de risques fondés sur le genre. Les femmes de la région migrent pour des raisons variées, entre autres pour rechercher des possibilités économiques, retrouver leur famille ou poursuivre leur éducation^a. En Afrique de l'Ouest, près de la moitié des travailleurs migrants dans et de la région sont des femmes^b.

Les facteurs économiques demeurent le principal moteur de migration. Si les migrantes participent à des activités d'emploi formelles comme informelles, la majorité d'entre elles continuent de travailler dans l'économie informelle, notamment dans des domaines tels que le commerce et le travail domestique^b. Les migrantes de et dans la sous-région font face à plusieurs risques et problèmes de sécurité, tant pendant la

⁶² Crépeau, 2018.

⁶³ Bauloz *et al.*, 2019.

⁶⁴ Szaflarski et Bauldry, 2019 ; Vearey *et al.*, 2019.

⁶⁵ Culloty *et al.*, 2021 ; Urquhart, 2021.

⁶⁶ Bauloz *et al.*, 2019.

⁶⁷ Armocida *et al.*, 2020 ; OIM, 2020b.

migration qu'après leur arrivée dans le pays de destination. L'exploitation et les violences sexuelles pendant le voyage de migration, des conditions d'emploi précaires dans les pays de destination et des salaires bas figurent parmi les difficultés que beaucoup d'entre elles rencontrent^c.

^a Bisong, 2019 ; OIM, 2020a.

^b Organisation internationale du Travail (OIT), 2020.

^c Tyszler, 2019.

Retour

Le retour de migrants dans leur pays d'origine et leur réintégration dans la communauté font partie du cycle migratoire et peuvent être particulièrement délicats sur le plan de la sécurité humaine. Les migrants qui reviennent ont parfois vécu à l'étranger pendant de nombreuses années, voire des décennies, et ils peuvent rencontrer des difficultés de nature financière, sociale et juridique à l'heure de se réintégrer dans la communauté locale⁶⁸. Ils peuvent rentrer après avoir travaillé pendant plusieurs années dans un autre pays, après avoir achevé des études supérieures ou une mission temporaire, ou après avoir été déboutés d'une demande d'immigration ou d'asile. La migration de retour recouvre donc un large éventail de situations et n'est pas nécessairement volontaire⁶⁹. Sous l'angle de la sécurité humaine, le retour, même volontaire, peut aboutir à des situations extrêmement difficiles et à des risques de déplacement interne, bien que ces risques soient encore plus élevés lorsque les migrants sont contraints de rentrer dans leur pays d'origine⁷⁰.

Les conditions dans lesquelles se déroule le retour tant avant qu'après celui-ci sont déterminantes du point de vue de la sécurité humaine, et les droits des migrants peuvent être mis en péril de nombreuses manières. Parmi les principales menaces figure le retour forcé des migrants en violation du principe de non-refoulement⁷¹, qui présente des risques considérables en matière de sécurité humaine pour les migrants de retour, le non-refoulement constituant par conséquent un principe clé du droit international des droits humains.

Politiques facilitant une approche fondée sur la sécurité humaine

Dans la continuité de l'analyse de la sécurité et de l'insécurité humaines aux différentes étapes du cycle migratoire présentée ci-dessus, la présente section examine la manière dont les politiques peuvent améliorer la sécurité humaine des migrants et des communautés, compte tenu de considérations politiques internationales, régionales, nationales et infranationales. Il est important de prendre conscience que les politiques qui favorisent ou améliorent considérablement la sécurité humaine (ou réduisent l'insécurité humaine) ne visent pas toujours la réglementation de l'émigration et de l'immigration de manière directe.

⁶⁸ Arowolo, 2000 ; Battistella, 2018.

⁶⁹ Mbijozo, 2019.

⁷⁰ Da Rosa Jorge, 2021 ; Kleist, 2020.

⁷¹ Le principe de non-refoulement désigne l'interdiction pour les États d'extrader, d'expulser ou de refouler de toute autre manière une personne vers un pays dans lequel sa vie ou sa liberté serait menacée, ou s'il existe des motifs sérieux de croire qu'elle risquerait d'être soumise à la torture ou à d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, d'être victime d'une disparition forcée ou de subir un autre préjudice irréparable. Pour de plus amples informations, voir OIM, 2019a.

Avant de se pencher sur les politiques sous l'angle du niveau de gouvernance, il faut également bien comprendre que les réponses et les priorités en matière de sécurité humaine et de migration procèdent souvent de dynamiques et de politiques d'émigration, d'immigration et de déplacement historiques et contemporaines propres à des pays et des régions. Il n'existe pas d'approche politique universelle pour améliorer la sécurité humaine, car celle-ci dépend de la nature des problèmes existants et de la manière dont ils se manifestent. Bien que le présent chapitre ne puisse couvrir l'étendue des effets dans le monde, les brèves études de cas présentées à l'appendice B donnent une idée de la diversité des problèmes de sécurité humaine et des incidences dans les différents pays. Chaque étude couvre un pays par région des Nations Unies et traite d'un enjeu de sécurité humaine précis :

- Burkina Faso (Afrique) : déplacements internes dus à un conflit ou à des violences.
- Canada (Amérique du Nord) : montrer la voie en matière d'égalité des genres dans le contexte migratoire.
- Colombie (Amérique latine et Caraïbes) : programmes de régularisation.
- Philippines (Asie) : initiatives visant à lutter contre la traite d'êtres humains.
- Nouvelle-Zélande (Océanie) : le multiculturalisme et l'intégration pour lutter contre la violence extrémiste.
- Suisse (Europe) : inclusion des migrants irréguliers.

Il ressort de ces études que les incidences et les conséquences de la sécurité humaine dans le contexte migratoire varient d'un pays à l'autre. Au Burkina Faso, par exemple, en raison du conflit résultant de l'instabilité politique et de la montée de l'extrémisme violent, plus de 1,5 million de personnes avaient été déplacées à la fin de 2021⁷², une gageure pour les acteurs nationaux et internationaux qui peinent à fournir une aide alimentaire et des abris. En Nouvelle-Zélande, deux attaques terroristes associées à l'idéologie suprémaciste blanche ont incité le Gouvernement à revoir ses politiques de lutte contre le terrorisme et à améliorer ses activités de formation sur le multiculturalisme et la diversité. En Suisse, la municipalité de Zurich, incapable de s'assurer le soutien de l'ensemble du canton aux fins de l'introduction d'un programme de régularisation, a instauré une « City Card », qui assure un accès effectif à des services essentiels tels que des soins de santé aux migrants sans papiers qui vivent dans la ville et aux alentours. Aux Philippines, des efforts soutenus visant à lutter contre la traite d'êtres humains ont permis au pays de se classer dans la catégorie 1 du rapport des États-Unis sur la traite des personnes pour la septième année consécutive, et de recueillir des éloges pour son approche en matière de réadaptation et de réintégration des victimes. En Colombie, la pandémie de COVID-19 a aggravé les tensions politiques, de même que la précarité parmi les populations déplacées, en constante augmentation, ce qui a amené les autorités à procéder à des régularisations massives qui ont considérablement amélioré la sécurité humaine de millions de ressortissants vénézuéliens dans des situations de vulnérabilité. Enfin, au Canada, de nouveaux programmes, mécanismes et ressources ont été élaborés en vue de lutter contre les inégalités fondées sur le genre dans la gestion des migrations et d'améliorer les résultats en matière d'intégration pour les migrantes ainsi que pour les migrants appartenant à des groupes de genre minoritaires. De plus amples informations sont disponibles à l'appendice B.

⁷² IDMC, 2022.

Politiques aux différents niveaux de gouvernance

La gouvernance des migrations est un processus complexe et multidimensionnel, articulé autour de la souveraineté des États, qui est au cœur de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques migratoires⁷³. En d'autres termes, la plupart des politiques migratoires opèrent à l'échelle nationale⁷⁴. Cela étant, il existe des instruments normatifs internationaux, qui ont été mis au point en vue de déterminer ou d'orienter la manière dont les États assurent la gouvernance des migrations et de la mobilité. Les instruments internationaux tels que les traités visent à définir les obligations concrètes des États parties. Certains concernent spécifiquement la migration, tel le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, tandis que d'autres, comme les traités internationaux fondamentaux relatifs aux droits humains, s'appliquent de manière égale à tous les individus et garantissent ainsi un ensemble minimum de droits à tous, y compris aux migrants. L'appendice C dresse une liste récapitulative des traités multilatéraux mondiaux en lien avec la migration et les migrants. Il existe également des textes internationaux négociés par les États, de nature non contraignante (comme le Pacte mondial sur les migrations), et des mécanismes consultatifs étatiques (comme le Forum mondial sur la migration et le développement), qui visent à éclairer et à orienter l'élaboration de politiques à l'échelle nationale. Ces processus multilatéraux et leurs résultats sont détaillés dans le chapitre 8 du présent Rapport.

Le cadre de gouvernance international en matière de migration engage les États à respecter les droits humains des migrants, par exemple en s'abstenant de procéder à des détentions arbitraires de migrants et en appliquant le principe de non-refoulement. Des composantes du cadre imposent également aux États de protéger les droits humains des migrants contre des violations par des tiers, par exemple en les appelant à réglementer les activités des agences de recrutement de manière à garantir des pratiques de recrutement éthique, ou en prescrivant l'adoption de législations visant à lutter contre les discriminations. Ce niveau international est donc essentiel pour la prise en considération de la sécurité humaine des migrants, en cela qu'il intègre les normes convenues et met en avant les normes qui peuvent être transposées (voire améliorées) à d'autres niveaux de gouvernance, notamment par les autorités régionales, nationales et infranationales.

À l'échelle régionale, la gouvernance des migrations recouvre également des cadres juridiques et des politiques, que viennent compléter des structures institutionnelles, des mécanismes de consultation et d'autres processus. Les approches régionales déterminent la manière dont la mobilité s'effectue à l'intérieur des régions (géographiques ou politiques) et s'attaquent à des questions en lien avec la sécurité humaine (et notamment les droits) au moyen d'instruments contraignants et non contraignants. Dans certaines régions, des accords relatifs à la migration ont été conclus et mis en œuvre par des structures et des groupements régionaux. On peut citer à titre d'exemples l'accès aux marchés du travail nationaux sans permis ou visa de travail pour tous les ressortissants des pays de la CEDEAO (voir l'encadré ci-après), ou le droit de résider dans la région du MERCOSUR pour les ressortissants de ses États membres. Dans le cas de l'Union européenne, l'élaboration de politiques à l'échelle régionale a permis d'harmoniser les conditions d'entrée et de créer des catégories de résidents, d'instaurer des normes minimales relatives aux droits en matière d'emploi, et d'exiger l'adoption de législations visant à lutter contre les discriminations.

⁷³ Caponio et Jones-Correa, 2018.

⁷⁴ McAuliffe et Goossens, 2018.

Protocoles sur la libre circulation en Afrique de l'Ouest

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), créée en 1975, compte actuellement 15 États membres. Le processus de mise en œuvre de la libre circulation dans la région a débuté en 1979, avec la signature du premier protocole sur la libre circulation, le droit de résidence et d'établissement, qui a entraîné l'abolition des visas d'entrée pour les personnes migrant entre des pays de la CEDEAO. Il a été suivi par la mise en œuvre de la « deuxième phase » en 1986, dans le cadre de laquelle un droit de résidence dans l'ensemble de la Communauté a été instauré, ainsi que le droit de travailler.

Au fil des ans, la mise en œuvre des protocoles a rencontré plusieurs obstacles tels que des conflits régionaux, la sécurisation des frontières et la pression croissante en faveur d'une dissuasion des candidats à la migration irrégulière au départ de la région. Malgré cela, la stratégie globale n'a pas consisté à freiner la mobilité régionale, mais à effectuer un travail de sensibilisation aux dangers liés à la migration irrégulière et à mettre en avant la migration au sein de la région comme autre solution possible. Les effets des protocoles ressortent clairement des recherches menées sur les tendances en matière de migration internationale entre 1995 et 2020, qui montrent que la libre circulation au sein de la CEDEAO a durablement influencé l'activité migratoire dans la région. En 2020, plus de 60 % des 10 millions de migrants internationaux en provenance ou à destination de pays de la CEDEAO avaient migré à l'intérieur de la région^a.

^a McAuliffe *et al.*, 2021b.

À l'échelle nationale, un large éventail de politiques influent sur la sécurité humaine des migrants. Par exemple, les politiques de visa déterminent qui peut entrer sur des territoires et y transiter, dans quelles conditions et pour quels motifs. La législation relative à l'immigration crée différentes catégories de migrants, associées à des conditions de résidence et des droits précis. La capacité des migrants à entrer, transiter et séjourner dans des pays par des voies régulières est un facteur clé de sécurité humaine, l'accès aux droits – tels que les soins de santé, le logement, un travail décent et la protection sociale – étant souvent subordonné au statut au regard de l'immigration. Les migrants irréguliers, ou ceux dont le statut est temporaire ou précaire, peinent à accéder à ces droits ou ne peuvent y prétendre, et ils risquent davantage d'être exploités sur le marché du travail en raison de leur statut. Ils sont également exposés à des formes supplémentaires d'insécurité, telles que la détention, et peuvent être forcés de retourner dans leur pays d'origine. Des formes supplémentaires d'aide aux migrants sont donc nécessaires, selon leur situation.

Évolution des politiques en Afrique du Sud vers des approches centrées sur les communautés

En Afrique du Sud, dans le cadre des postes frontière intégrés planifiés qui seront administrés par le nouvel organe de gestion des frontières, la gestion des migrations sera structurée en trois grands volets :

1. Gestion des migrants réguliers : exemption de visa, visas valides ou visas au point d'entrée.
2. Gestion des migrants irréguliers : demandeurs d'asile, réfugiés, apatrides, trafic illicite de migrants ; traite d'êtres humains, criminalité transfrontalière, etc..
3. Gestion des communautés frontalières.

Cette approche, qui permettra à l'Afrique du Sud de mieux gérer ses frontières et ses points d'entrée en procédant à un « tri », repose sur les enseignements tirés au sein de la région et sur le reste du continent dans le domaine de la gestion des communautés frontalières. Elle prévoit que les personnes qui vivent dans la « zone de maintien de l'ordre frontalier » (communément appelée « zone frontalière » et définie comme la zone située dans un rayon de 10 kilomètres à partir des points d'entrée terrestres et maritimes) soient autorisées à franchir la frontière à des points de passage locaux informels pour des motifs personnels et professionnels, sans obligation de visa ni cachets d'entrée et de sortie. Les gardes-frontière des zones frontalières détermineront quelles sont les personnes qui appartiennent à la communauté frontalière. Ces dernières ne seront pas soumises aux conditions d'entrée habituelles.

Cette approche centrée sur les communautés permettra aux membres des communautés frontalières de vaquer à des activités transfrontalières – telles que la visite de parents des deux côtés de la frontière, l'achat et la vente de biens, et l'accès à des services – sans entrave.

Sources : République sud-africaine, 2020 et 2022.

Les pays influent également sur l'expérience de leurs ressortissants qui migrent à l'étranger. Les pays d'origine d'un grand nombre de travailleurs migrants peuvent signer des accords bilatéraux sur la main-d'œuvre avec les pays de destination afin de contribuer à préserver le bien-être de leurs ressortissants à l'étranger. Dans certains cas, comme aux Philippines, il est interdit de migrer vers des pays dans lesquels la sécurité humaine ne peut être garantie. D'autres politiques peuvent prévoir la fourniture d'une aide sociale et d'une assistance consulaire, ou la facilitation du retour et de la réintégration dans des conditions sûres.

Programmes de l'Administration philippine de la protection des travailleurs d'outre-mer

L'Administration de la protection des travailleurs d'outre-mer (Overseas Workers Welfare Administration – OWWA) est l'organisme gouvernemental chef de file chargé de la protection et du bien-être des travailleurs philippins à l'étranger. La structure, qui œuvre au service de ses membres, offre des services aux travailleurs philippins à l'étranger à toutes les étapes du cycle migratoire. Depuis 1983, elle organise des séminaires d'orientation avant le départ adaptés à la destination des travailleurs, qui fournissent des informations utiles en vue de leur adaptation au nouvel environnement de travail et à la culture du pays de destination. Elle propose également des formations spécifiques à certains groupes de travailleurs migrants, tels que les travailleurs domestiques et les gens de mer.

L'Administration de la protection des travailleurs d'outre-mer gère également un programme d'aide sociale destiné aux travailleurs philippins à l'étranger exposés à des risques économiques ou à des formes d'insécurité dans les pays de destination. Les services fournis vont de l'aide juridique aux conseils psychosociaux, et comprennent également des visites à l'hôpital ou dans un établissement pénitentiaire. Enfin, l'Administration propose un programme de réintégration dans le cadre duquel les migrants philippins de retour reçoivent de l'aide aux fins de leurs besoins immédiats et à long terme (logement, formation aux compétences financières, conseils en matière d'emploi, etc.).

Source : République des Philippines, s.d.a.

Bien que les politiques migratoires soient souvent élaborées à l'échelle nationale, elles sont fréquemment mises en œuvre de manière décentralisée. Dans certains systèmes, c'est au niveau infranational que les modalités des politiques migratoires sont définies et mises en œuvre. Le plus souvent, ce sont les autorités locales (en particulier celles des villes ou des municipalités) qui sont chargées de fournir des services aux migrants, essentiels pour la sécurité et le bien-être des communautés migrantes. Dans certains cas, l'interprétation et la mise en œuvre des politiques nationales sont laissées à l'appréciation de ces autorités locales. Certaines peuvent s'opposer ouvertement à des politiques nationales restrictives, par exemple sur la détention des migrants ou l'exclusion des migrants irréguliers des services de soins de santé. C'est le cas des « villes sanctuaires » aux États-Unis et ailleurs, qui s'emploient à protéger les droits des migrants, quel que soit leur statut au regard de l'immigration, notamment en leur fournissant un accès aux soins de santé, à des abris ainsi qu'à des services d'intégration et d'éducation. D'autres municipalités ont mis en place des programmes spéciaux en vue de protéger les migrants contre d'éventuels préjudices lorsqu'ils signalent des actes criminels. Comme décrit dans l'encadré ci-après, ce qui a commencé comme une politique locale à Amsterdam s'est peu à peu transformé en stratégie nationale, ce qui témoigne de la capacité des approches locales à façonner les politiques nationales.

« Free in, free out » : la « protection pare-feu » néerlandaise pour les migrants irréguliers victimes d'actes criminels

« Free in, free out » (entrer libre, sortir libre)^a est une politique interne de la police nationale des Pays-Bas visant à assurer la sécurité des migrants victimes qui dénoncent un acte criminel. Il s'agit à l'origine d'une politique locale de la municipalité d'Amsterdam, mise en œuvre face à l'obstacle considérable que représente l'application des lois en matière d'immigration pour une mobilisation efficace des victimes d'actes criminels qui se trouvent être des migrants, et aux répercussions sur le bien-être de la communauté.

Conformément à cette politique, les migrants doivent pouvoir approcher sans peur les responsables de l'application des lois pour signaler des actes criminels, sans être interrogés sur leur statut au regard de l'immigration ni craindre des répercussions quelconques dans le cas où leur statut irrégulier serait révélé. Après le succès remporté dans la capitale, la politique a été adoptée à Utrecht et à Eindhoven, puis à l'échelle nationale dans le cadre de la transposition de la directive de l'Union européenne sur les droits des victimes.

^a Timmerman *et al.*, 2020.

Mesurer la mise en œuvre des politiques

Adapter les politiques migratoires aux différents stades du cycle migratoire relève de la gageure, car la plupart des politiques ont des conséquences pour les migrants à plusieurs stades. C'est par exemple le cas des politiques nationales et régionales visant à lutter contre le trafic illicite de migrants. Si leur objectif premier consiste à préserver la souveraineté territoriale des États et à promouvoir la migration régulière, l'usage disproportionné de la force et la militarisation des frontières peuvent, par exemple, conduire à des pratiques de renvoi sur terre et en mer, les migrants étant de fait privés du droit de chercher l'asile, en violation de l'interdiction des expulsions collectives et à l'encontre du principe de non-refoulement⁷⁵. Parallèlement, les mêmes politiques peuvent, de manière directe ou indirecte, criminaliser la fourniture d'une aide humanitaire aux migrants irréguliers, ce qui exacerbe leurs vulnérabilités sur les lieux de transit et de destination⁷⁶. Dans certains cas, ces politiques et pratiques ne permettent pas de réduire le trafic illicite de migrants, mais contraignent les passeurs et les migrants objets de ce trafic à prendre des risques accrus pour franchir les frontières internationales, ce qui se traduit par une précarité et une vulnérabilité aggravées.

Plusieurs tentatives ont été faites de mesurer l'exhaustivité de différents volets des structures politiques et de la gouvernance en matière de migration. Par exemple, l'Index des politiques d'intégration des migrants (MIPEX), créé en 2007 et déployé dans 56 pays répartis sur six continents, identifie et évalue les politiques d'intégration dans huit domaines : mobilité sur le marché du travail, éducation, participation à la vie politique, accès à la nationalité, soins de santé, regroupement familial, résidence permanente et lutte contre les discriminations⁷⁷. Les indicateurs de gouvernance des migrations (IGM) constituent l'une des tentatives les plus exhaustives de mesurer et de comparer la gouvernance en la matière⁷⁸. Il s'agit d'un cadre permettant d'évaluer les politiques à de nombreux stades du cycle migratoire. Il a été élaboré en 2016 par l'OIM en collaboration avec Economist Impact pour aider les États à dresser le bilan de leurs politiques, structures et pratiques en matière de migration, et à identifier les lacunes et les domaines qu'il convient de renforcer. Il comprend plus de 90 indicateurs, qui s'appuient sur les six principes et objectifs du Cadre de gouvernance des migrations de l'OIM, reposent sur la cible 10.7 des objectifs de développement durable et sont alignés sur les 23 objectifs du Pacte mondial sur les migrations⁷⁹. Lors de la rédaction du présent Rapport, 92 pays et 52 autorités infranationales avaient procédé à une évaluation⁸⁰, tandis que d'autres s'y attelaient. Les évaluations réalisées fournissent une mesure de référence à partir de laquelle les gouvernements peuvent s'employer à améliorer leurs politiques migratoires. Parallèlement, 18 pays ont procédé à des évaluations de suivi, contribuant à créer une base de données longitudinale qui permet de mesurer les progrès accomplis dans différents domaines de la gouvernance des migrations.

Les IGM présentent toutefois des limites en ce qu'ils sont axés sur l'existence de structures de gouvernance des migrations, et ne prévoient qu'une évaluation succincte de la mise en œuvre des politiques et aucune évaluation de leurs effets. D'autres outils sont donc nécessaires pour dépasser le simple recensement des cadres, et comprendre comment les pays gèrent les migrations dans la pratique. L'élaboration d'indicateurs relatifs au Pacte mondial sur les migrations pourrait être un moyen de mesurer la mise en œuvre des politiques.

⁷⁵ Gonzalez Morales, 2021.

⁷⁶ Carrera *et al.*, 2018.

⁷⁷ MIPEX, 2020 ; Solano et Huddleston, 2020.

⁷⁸ OIM, 2019c.

⁷⁹ OIM, 2022b.

⁸⁰ *Ibid.*

Le 7 juin 2022, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration du Forum d'examen des migrations internationales sur les progrès réalisés. Au paragraphe 70 de la Déclaration, le Secrétaire général est invité à proposer, pour examen par les États Membres, un ensemble d'indicateurs visant à mesurer les progrès liés à la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations à l'échelle nationale. Dans son plan de travail 2022-2024⁸¹, le Réseau des Nations Unies sur les migrations est chargé par son Comité exécutif d'élaborer ces indicateurs en s'appuyant sur le cadre mondial d'indicateurs relatifs aux cibles des ODD et du Programme 2030, ainsi que sur d'autres cadres pertinents. À cet effet, le Réseau a été doté d'un nouvel axe de travail, copiloté par l'OIM et le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, qui doit élaborer les indicateurs et mener des consultations avec les États Membres et les parties prenantes pertinentes d'ici à la fin de 2023.

Conclusions

La vitesse inédite des changements récemment survenus dans les sphères géopolitique, environnementale et technologique a amené certains analystes et commentateurs à inventer ou utiliser des formules telles que « l'âge des accélérations », la « quatrième révolution industrielle » et « l'ère du changement »⁸². La pandémie de COVID-19 a amplifié le sentiment d'incertitude caractéristique des périodes de mutation, sentiment exacerbé par des événements « impensables » qui se déroulent pourtant sous nos yeux, tels que la guerre et des déplacements massifs en Europe. Le spectre imminent des effets dévastateurs du changement climatique sur toute la planète nourrit également le fort sentiment d'insécurité que ressentent les populations du monde entier⁸³.

Sur cette toile de fond complexe, le présent chapitre examine la migration et la sécurité humaine dans des contextes contemporains en s'appuyant sur des concepts connexes qui ont évolué au cours des dernières décennies. Reposant sur les droits humains et la protection, la sécurité humaine des migrants (y compris des personnes déplacées) est un aspect fondamental de la migration et de la mobilité : pour nombre des personnes qui travaillent dans le domaine des politiques, de la recherche et des pratiques migratoires, il s'agit même de l'aspect fondamental *premier*. Cela s'explique en partie en dehors du cadre normatif, dans le champ pratique de la paix et de la sécurité (et de leur absence) ainsi que des disparités de développement humain qui aboutissent à des inégalités systémiques à l'échelle mondiale.

La question de la sécurité humaine est importante parce que, comme exposé dans la présente analyse, le lien continue d'être fait entre migration et sécurité dans des discours désinformés axés sur les menaces qui visent à présenter les migrants internationaux comme un péril pour les pays et les communautés. La rhétorique qui inscrit la migration dans une logique de sécurité nationale ou étatique a émergé il y a plusieurs dizaines d'années dans le cadre d'argumentations visant à justifier des réponses extrêmes (parfois militarisées) à la migration. Plus récemment, des idées liées à ce discours de désinformation ont été relayées sur des plateformes numériques, souvent alimentées par des groupes de la droite alternative (alt-right) actifs au niveau transnational (voir l'encadré ci-après). En réalité et il s'agit là d'un point crucial et de plus en plus vrai, le lien le plus important entre la migration et la sécurité concerne la sécurité humaine des migrants eux-mêmes. La vulnérabilité des migrants d'un bout à l'autre du cycle migratoire apparaît à toutes les étapes et se manifeste sous des formes diverses avant le départ, pendant le transit, l'entrée et le séjour ainsi qu'au retour.

⁸¹ Réseau des Nations Unies sur les migrations, 2023.

⁸² Friedman, 2016 ; Schwab, 2017 ; Mauldin, 2018.

⁸³ PNUD, 2022a et 2022b.

Cela ne signifie pas que toutes les migrations nuisent à la sécurité humaine, loin de là. Comme exposé dans le présent chapitre, la migration et la mobilité peuvent améliorer la vie des personnes et sauver des vies dans les situations les plus désespérées. Cependant, il demeure de nombreuses situations dans lesquelles les migrants peuvent être extrêmement vulnérables et voir leur sécurité diminuée ou dégradée pendant la migration. Dans ce contexte, les autorités à différents niveaux (international, régional, national et local) doivent s'employer à élaborer, mettre en œuvre et évaluer des politiques qui facilitent une approche de la migration et de la mobilité fondée sur la sécurité humaine.

La question de la sécurité humaine est au cœur des cadres mondiaux tels que les ODD et le Pacte mondial sur les migrations. Il apparaît toutefois clairement que, si les acteurs réglementaires et politiques jouent un rôle central, indispensable pour faciliter la sécurité humaine, ils ont également besoin du soutien, de la collaboration et de l'éclairage d'acteurs non étatiques, et notamment de la société civile, du secteur privé, des organisations non gouvernementales et du milieu universitaire pour mener une action constructive visant à améliorer la sécurité humaine des migrants et des communautés dans le monde entier. Ce sont les efforts conjugués des différents secteurs qui offrent les meilleures chances de répondre aux besoins liés à l'insécurité humaine dépassant le cadre humanitaire.

Appendice A. La Commission des Nations Unies sur la sécurité humaine

La Commission sur la sécurité humaine a été créée en janvier 2001 à la suite de l'appel du Secrétaire général des Nations Unies Kofi Annan en faveur d'un monde libéré du besoin et de la peur. La Commission, composée de 12 dirigeants internationaux et coprésidée par Sadako Ogata (ex-Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) et Amartya Sen (lauréat du prix Nobel d'économie en 1998), s'est appuyée sur le travail fondateur accompli par Mahbub ul Haq dans le Rapport mondial sur le développement humain 1994⁸⁴. La Commission a plaidé en faveur d'un cadre international sur la migration prévoyant des normes, processus et mécanismes institutionnels à même d'assurer ordre et prévisibilité⁸⁵.

Le tableau suivant récapitule les évolutions majeures au regard des principales recommandations politiques en matière de migration formulées dans le rapport publié en 2003 par la Commission.

Recommandations formulées dans le rapport de 2003	Évolutions majeures	Action en cours
Nécessité de créer une commission de haut niveau pilotée par les Nations Unies chargée d'étudier les options, les domaines de consensus et les voies à suivre concernant la sécurité humaine dans le contexte migratoire.	<ul style="list-style-type: none"> • Création de la Commission mondiale sur les migrations internationales en décembre 2003 et publication de son rapport à la fin de 2005 • En décembre 2003, déclaration de l'Assemblée générale des Nations Unies aux fins du premier Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement • Dialogues de haut niveau des Nations Unies en 2006 et en 2013 • Création du Groupe mondial des Nations Unies sur la migration en 2006 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Réseau des Nations Unies sur les migrations pilote actuellement la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières de 2018
Déterminer et mettre en œuvre des solutions aux déplacements transfrontaliers, tant sur le plan humanitaire que sur celui du développement.	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte de la migration dans les objectifs de développement durable (ODD) • En 2016, déclaration des Nations Unies en vue de l'adoption du Pacte mondial sur les réfugiés et du Pacte mondial sur les migrations 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés • Mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations

⁸⁴ PNUD, 1994.

⁸⁵ Commission sur la sécurité humaine, 2003, p. 52.

Recommandations formulées dans le rapport de 2003	Évolutions majeures	Action en cours
Nécessité de reconnaître et mieux comprendre les risques de sécurité qui apparaissent lors de mouvements de population forcés de grande ampleur.	<ul style="list-style-type: none"> • Évolutions majeures résultant des mouvements de grande ampleur survenus en 2015 et en 2016 en provenance de la Türkiye vers et à travers l'Europe, dont la Déclaration des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants en 2016 	<ul style="list-style-type: none"> • Ongoing, with a stronger focus on displacement related to climate change
Apporter des améliorations substantielles à la protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.	<ul style="list-style-type: none"> • Création en 2019 du Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes par le Secrétaire général des Nations Unies • Finalisation en 2021 du rapport du Groupe de haut niveau sur les déplacements internes 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du Programme d'action du Secrétaire général des Nations Unies sur les déplacements internes finalisé en 2022 • Nomination mi-2022 d'un Conseiller spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les solutions à apporter à la question des déplacements internes, chargé de piloter le Programme d'action sur les déplacements internes

Appendice B. Études de cas nationales par région des Nations Unies

Étude de cas nationale (Amérique latine) : Colombie. Programmes de régularisation

Statistiques clés

Population totale (2021) ^a	51,52 millions
Catégorie de l'indice de développement humain ^b	Élevé
PIB (2021) ^c	314,46 milliards de dollars É.-U.
PIB par habitant (2021) ^c	6 104 dollars É.-U.
Immigrants (2020) ^d	
<i>Millions</i>	1,905
<i>Pourcentage de la population</i>	3,70 %
Émigrants à l'étranger (2020) ^d	
<i>Millions</i>	3,02
<i>Pourcentage de la population</i>	5,94 %
Réfugiés et demandeurs d'asile accueillis (2021) ^e	30 424
Personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (fin 2022) ^f	4 807 000

Sources : a) DESA, 2022 ; b) PNUD, 2020 ; c) Banque mondiale, s.d. ; d) DESA, 2021 ; e) HCR, s.d. ; f) IDMC, 2023.

Principaux effets sur les populations

Depuis 2015, plus de six millions de personnes ont fui la crise socioéconomique, politique et humanitaire qui sévit en République bolivarienne du Venezuela⁸⁶. Le 8 février 2021, le Gouvernement colombien, bénéficiant d'une aide du Gouvernement des États-Unis sous la forme de fonds et d'équipements, a annoncé le lancement d'un vaste programme de régularisation⁸⁷. On estime qu'au moins 56 % des Vénézuéliens qui vivaient en Colombie à la fin de 2020 (au nombre de 1,7 million) n'avaient pas un statut régulier⁸⁸. Les demandeurs réunissant les conditions requises se sont vu octroyer un permis de protection temporaire, qui leur assure un statut de protection temporaire pendant 10 ans ainsi que l'accès à des services de base tels que l'éducation, le logement et des soins de santé.

Non seulement un statut régulier à long terme a été accordé à titre temporaire aux Vénézuéliens qui se trouvaient en situation irrégulière en Colombie à la fin de janvier 2021⁸⁹, mais le statut de protection temporaire a été étendu aux Vénézuéliens qui entreraient sur le territoire colombien munis d'un passeport à un point de contrôle frontalier

⁸⁶ Réseau des Nations Unies sur les migrations, 2022.

⁸⁷ Ambassade des États-Unis à Bogota, 2021.

⁸⁸ Conseil danois pour les réfugiés, 2021.

⁸⁹ Torrado, 2021.

officiellement reconnu pendant les deux années suivantes, jusqu'en janvier 2023⁹⁰. Depuis la rupture des relations diplomatiques entre la Colombie et la République bolivarienne du Venezuela en février 2019⁹¹ et le contrôle par des groupes armés de zones situées le long de la frontière entre les deux pays⁹², les canaux officiels permettant de recenser les violations des droits des personnes déplacées sont rares.

La protection temporaire accordée aux migrants vénézuéliens est une politique d'un genre nouveau mise en œuvre par le Gouvernement colombien, qui offre une solution à de nombreux Vénézuéliens qui fuient la crise dans leur pays d'origine⁹³. Bien que la mesure soit qualifiée d'apolitique et d'humanitaire par le cabinet de la présidence colombienne⁹⁴, elle apporte une réponse au nombre croissant de migrants vénézuéliens irréguliers et au faible taux d'acceptation (0,04 %) seulement des demandes d'asile avant 2021⁹⁵.

Principaux défis pour les autorités et les praticiens

Si le statut de protection temporaire pour les ressortissants vénézuéliens en Colombie a produit des résultats intéressants tels que la réduction du risque de traite⁹⁶ ainsi que l'accès à des emplois formels⁹⁷, plusieurs problèmes persistent. Bien qu'ils aient la possibilité de quitter le marché du travail informel pour le secteur formel, les Vénézuéliens rencontrent encore des difficultés à obtenir des contrats de travail formels en raison de la xénophobie et des discriminations. En particulier, le taux de chômage des Vénézuéliennes en Colombie s'élevait à près de 35 % en 2021, soit 6 points de plus qu'en 2019⁹⁸, à un niveau supérieur à celui des Colombiennes, en raison à la fois du ralentissement économique dû à la pandémie de COVID-19⁹⁹ et de la demande d'emplois disproportionnée par rapport à l'offre¹⁰⁰. D'autres obstacles résultent directement des processus d'intégration. De nombreuses personnes indiquent ainsi avoir du mal à accéder à l'éducation, à des services de santé, voire à des logements adaptés dans certaines régions du pays¹⁰¹.

Selon certaines voix critiques, en traitant tous les déplacements vénézuéliens en Colombie comme une question de gestion des migrations, le statut de protection temporaire désavantage les personnes fuyant la République bolivarienne du Venezuela qui auraient été susceptibles de remplir les conditions d'octroi d'une protection internationale conforme aux cadres juridiques existants (tels que la Déclaration de Carthagène). Cela pourrait poser des problèmes liés à l'écart entre les droits octroyés aux réfugiés et ceux accordés aux Vénézuéliens au titre du statut de protection temporaire, et influencer la manière dont d'autres gouvernements répondent aux besoins humanitaires dans la région¹⁰².

⁹⁰ Présidence de la Colombie, 2021.

⁹¹ Mixed Migration Centre (MMC), 2022a.

⁹² Human Rights Watch (HRW), 2020.

⁹³ Selee et Bolter, 2021.

⁹⁴ Présidence de la Colombie, 2021.

⁹⁵ Castro, 2021.

⁹⁶ Département d'État des États-Unis, 2021.

⁹⁷ Castro, 2021.

⁹⁸ Woldemikael *et al.*, 2022.

⁹⁹ Reuters, 2022.

¹⁰⁰ Bahar *et al.*, 2018.

¹⁰¹ Ble et Villamil, 2022.

¹⁰² Freier et Jara, 2021.

Enfin, si les Vénézuéliens recourent au trafic illicite pour sortir du pays et fuir les violences et les persécutions, c'est parce qu'il peut être dangereux de se présenter aux points de passage frontaliers officiels¹⁰³. L'impossibilité de faire enregistrer sa présence à un point de passage frontalier officiel, qui est une condition de l'octroi du statut de protection temporaire pour les nouveaux arrivants, pourrait conduire à la création d'un nouveau groupe de migrants irréguliers.

Bonnes pratiques

La mise en place du statut de protection temporaire par la Colombie, d'une ampleur et d'une vitesse inédites, a été saluée¹⁰⁴. Il s'agit également d'une étape importante vers la protection des droits humains et la fourniture de solutions durables pour les migrants¹⁰⁵. En novembre 2022, plus de 1,6 million de permis de protection temporaire avaient été approuvés¹⁰⁶. Les titulaires d'un permis peuvent officiellement accéder au système de santé du pays. Ils peuvent également accéder à des services financiers, et par exemple ouvrir un compte bancaire, acquérir un logement ou obtenir un prêt¹⁰⁷, ce qui, bien que cela ait été autorisé peu avant l'émission des permis, était refusé par nombre de banques et de fournisseurs de services financiers, qui exigeaient des documents d'identité officiels et des antécédents de crédit¹⁰⁸.

La bonne régularisation des Vénézuéliens en Colombie peut, à de nombreux égards, être attribuée aux efforts concertés pilotés par le Gouvernement, sous la houlette du cabinet de la présidence et avec l'aide du Gouvernement des États-Unis, en vue de fournir un statut à une importante population de migrants irréguliers sans papiers à l'intérieur de ses frontières¹⁰⁹. Le régime de protection temporaire de la Colombie représente l'initiative la plus vaste de ce genre à offrir une protection à des personnes déplacées d'une nationalité donnée, et a été salué comme un exemple éloquent de réponse efficace aux déplacements¹¹⁰.

¹⁰³ MMC, 2022b.

¹⁰⁴ Réseau des Nations Unies sur les migrations, 2022.

¹⁰⁵ Conseil danois pour les réfugiés, 2021.

¹⁰⁶ Gouvernement de la Colombie, 2023.

¹⁰⁷ Présidence de la Colombie, 2022.

¹⁰⁸ Woldemikael *et al.*, 2022.

¹⁰⁹ Selee et Chavez-González, 2022.

¹¹⁰ Selee et Bolter, 2021.

Étude de cas nationale (Amérique du Nord) : Canada. Égalité des genres dans le contexte migratoire

Statistiques clés

Population totale (2021) ^a	38,16 millions
Catégorie de l'indice de développement humain ^b	Très élevé
PIB (2021) ^c	1 988,34 milliards de dollars É.-U.
PIB par habitant (2021) ^c	51 988 dollars É.-U.
Immigrants (2020) ^d	
<i>Millions</i>	8,05
<i>Pourcentage de la population</i>	21,30 %
Émigrants à l'étranger (2020) ^d	
<i>Millions</i>	1,29
<i>Pourcentage de la population</i>	3,41 %
Réfugiés et demandeurs d'asile accueillis (2021) ^e	193 336
Personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (fin 2022) ^f	280

Sources : a) DESA, 2022 ; b) PNUD, 2020 ; c) Banque mondiale, s.d. ; d) DESA, 2021 ; e) HCR, s.d. ; f) IDMC, 2023.

Principaux effets sur les populations

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), l'organisme canadien chargé des migrations, promeut depuis longtemps l'égalité des genres dans le cadre de mécanismes de gestion et de gouvernance des migrations, qui, à leur tour, influent directement sur la vie des migrants. Notamment par le biais de cadres et de processus soucieux des questions de genre qui visent à apporter un soutien direct aux populations migrantes de genre féminin et variant, tels que le Cadre des résultats relatifs aux genres (CRRG)¹¹¹ et l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus)¹¹², des approches sont mises en œuvre dans le but de mieux comprendre en quoi certaines populations sont particulièrement vulnérables et dans une large mesure laissées pour compte dans l'ensemble des processus migratoires, notamment dans des pays de destination tels que le Canada.

Ces structures ont donné lieu à des projets pilotes tels que l'Initiative pilote pour les nouvelles arrivantes racisées¹¹³, le Programme pilote des gardiens d'enfants en milieu familial et le Programme pilote des aides familiaux à domicile¹¹⁴, qui visent non seulement à encourager l'emploi des femmes par la création de nouvelles possibilités, mais reconnaissent également le rôle central que jouent les femmes en matière de procréation et de soins à la personne. Parmi d'autres initiatives visant à garantir et appuyer l'égalité des genres figurent le Projet pilote de parrainage de réfugiés LGBTQ2 et le Programme d'aide aux femmes en péril¹¹⁵, qui favorisent la création de voies

¹¹¹ Gouvernement du Canada, s.d.a.

¹¹² Gouvernement du Canada, s.d.b.

¹¹³ Gouvernement du Canada, 2022.

¹¹⁴ Gouvernement du Canada, s.d.c.

¹¹⁵ Programme de formation sur le parrainage privé des réfugiés (PFPR), 2019 ; Gouvernement du Canada, 2014.

migratoires pour les personnes vulnérables fuyant la violence et des persécutions. Après l'arrivée au Canada, des programmes d'installation, par l'intermédiaire de l'IRCC, donnent accès à de nombreux mécanismes de soutien aux populations vulnérables qui s'intègrent dans un nouveau pays, notamment en matière de garde d'enfants, d'aide au transport, de soutien à l'emploi et à l'apprentissage de la langue réservé aux femmes, de signalement de violences domestiques et d'autres aspects relatifs à la prévention de la violence genrée¹¹⁶.

Principaux défis pour les autorités et les praticiens

D'après le Cadre des résultats relatifs aux genres, le travail non rémunéré, l'emploi à temps partiel et les bas salaires concernent les femmes de manière disproportionnée¹¹⁷. Il pourrait être nécessaire d'intégrer des données démographiques supplémentaires dans ces ensembles de données afin de déterminer les facteurs intersectionnels qui aboutissent à de mauvais résultats, ainsi que les améliorations possibles.

D'après les données de janvier 2021, le taux de sous-utilisation de la main-d'œuvre a augmenté de 1 point de pourcentage pour atteindre 18,4 %¹¹⁸, de nombreuses personnes concernées étant des migrants temporaires. Les restrictions d'emploi et les confinements liés à la pandémie de COVID-19 ont plus durement touché les femmes, les jeunes, les communautés racisées et les migrants, ce qui a suscité des appels à accorder une attention accrue à l'efficacité des services d'installation, actuellement mis en difficulté par la pandémie¹¹⁹. Cela a également relancé le débat sur la nécessité de faciliter la transition d'un statut de résidence temporaire à un statut plus permanent pour certains groupes de migrants, ce qui, outre une meilleure intégration sur le marché du travail, garantit une meilleure protection des travailleurs.

Bonnes pratiques

De nombreux programmes, mécanismes et ressources ont été mis à profit pour faire avancer l'égalité des genres dans le cadre de la gestion des migrations. Les efforts ont porté sur la création de possibilités concrètes, notamment en matière d'accès à l'emploi et de protection, pour les personnes les plus désavantagées par les inégalités de genre lors de leur installation au Canada, telles que les personnes LGBTQIA+. Parmi ces initiatives figure le lancement de programmes pédagogiques destinés à former le personnel interne sur l'importance de l'inclusivité et du respect et sur les différences entre identité de genre, expression du genre et orientation sexuelle, tels que le cours de formation en ligne sur la diversité de genre et l'inclusion en matière de genre¹²⁰. Par ailleurs, l'engagement pris en faveur du langage inclusif sur les plateformes de communication officielles a été honoré, notamment avec l'introduction d'une désignation non genrée, ou d'un « X » en lieu et place de l'alternative binaire sur les documents officiels¹²¹. Pour de nombreux migrants, ces outils fournissent une protection utile contre les violences et les préjudices résultant des inégalités de genre.

¹¹⁶ Gouvernement du Canada, 2022.

¹¹⁷ Gouvernement du Canada, s.d.a.

¹¹⁸ Statistique Canada, 2021.

¹¹⁹ Yalnizyan, 2021.

¹²⁰ Université d'Alberta, s.d.

¹²¹ Gouvernement du Canada, 2019.

Étude de cas nationale (Europe) : Suisse. Inclusion des migrants irréguliers

Statistiques clés

Population totale (2021) ^a	8,69 millions
Catégorie de l'indice de développement humain ^b	Très élevé
PIB (2021) ^c	801,64 milliards de dollars É.-U.
PIB par habitant (2021) ^c	91 992 dollars É.-U.
Immigrants (2020) ^d	
<i>Millions</i>	2,49
<i>Pourcentage de la population</i>	28,8 %
Émigrants à l'étranger (2020) ^d	
<i>Millions</i>	0,71
<i>Pourcentage de la population</i>	8,26 %
Réfugiés et demandeurs d'asile accueillis (2021) ^e	125 938
Personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (fin 2022) ^f	4

Sources : a) DESA, 2022 ; b) PNUD, 2020 ; c) Banque mondiale, s.d. ; d) DESA, 2021 ; e) HCR, s.d. ; f) IDMC, 2023.

Principaux effets sur les populations

Certaines villes dans le monde ont décidé de considérer les individus sans papiers comme faisant partie intégrante de la marche de la ville. Cette approche ne débouche pas sur des régularisations en général, mais elle permet aux migrants concernés d'avoir accès à certains services et de prouver plus facilement qu'ils résident dans la ville. La ville de Zurich a créé un programme de carte d'identité municipale, Züri City Card (ZCC)¹²², dont le coût total sera de 3,2 millions de francs suisses¹²³. L'opposition de communes rurales du canton de Zurich a empêché le gouvernement cantonal de mettre en œuvre un programme de régularisation similaire à l'opération Papyrus lancée à Genève en 2017¹²⁴. Au lieu de cela, la ville de Zurich, où le nombre de migrants sans papiers est estimé à plus de 10 000, donnera aux titulaires de la Züri City Card la possibilité d'accéder à des services publics sans craindre d'être dénoncés aux services d'immigration¹²⁵. Concrètement, la carte d'identité atteste l'identité et le lieu de résidence, et partant une forme d'appartenance locale, ainsi que le droit d'accéder à des services essentiels tels que les soins de santé¹²⁶.

¹²² Verein Züri City Card, s.d.

¹²³ Swissinfo.ch (SWI), 2022.

¹²⁴ République et canton de Genève, s.d.

¹²⁵ Stadt Zürich Präsidialdepartement, s.d.a. ; Cachin, 2021.

¹²⁶ Stadt Zürich Präsidialdepartement, s.d.b.

Principaux défis pour les autorités et les praticiens

L'initiative prise par la ville de Zurich en vue d'aider et de protéger les migrants sans papiers est inspirée des « villes sanctuaires » des États-Unis, qui créent des espaces urbains dans lesquels les migrants irréguliers peuvent accéder à des services sans crainte d'être dénoncés aux services d'immigration¹²⁷. Il est important de noter que la Züri City Card a été pensée par des acteurs locaux qui ont ensuite créé une association (Verein Züri City Card) et soumis le projet au gouvernement de la ville de Zurich. L'association Züri City Card a dans un premier temps hésité à coopérer avec le gouvernement du canton, car la ville et le canton abordent les questions ayant trait à la migration irrégulière de manière très différente¹²⁸. En conséquence, les principaux problèmes rencontrés lors du processus de mise en œuvre de l'initiative concernaient les relations entre les responsables municipaux, les acteurs de la société, le canton et la Confédération, la gouvernance multiniveau n'existant pas dans la ville de Zurich¹²⁹.

Tandis que la ville de Zurich a tenté d'assurer la coordination entre l'association Züri City Card et les autorités cantonales et fédérales, des organisations locales de la société civile telles que Sans-Papiers Anlaufstelle Zürich (SPAZ)¹³⁰ ont pour une large part contribué à faciliter l'accès des migrants sans papiers à des services : demande d'aides sociales, recherche de logements à louer, accès à des soins de santé, etc.¹³¹. La phase pilote de la Züri City Card devant durer quatre à cinq années, après l'issue positive de la votation connexe en mai 2022, la bonne mise en œuvre de l'initiative à long terme est cruciale pour que le gouvernement municipal puisse veiller à ce que ce moyen d'identification donne acte du rôle que les migrants sans papiers jouent dans la communauté.

Bonnes pratiques

Si l'initiative n'a pas pu recueillir le soutien de l'ensemble du canton de Zurich, ce projet proposé par la ville a abouti grâce à l'action ciblée menée à l'échelle municipale par l'association Züri City Card, qui a permis à la carte d'identité de figurer dans le programme politique local de la ville¹³². Il convient de noter que de nombreux migrants arrivés en Suisse sans statut régulier, ou ayant perdu ce statut une fois arrivés dans le pays, n'ont pas le droit de demander la résidence, en dépit de leur poids économique en Suisse : selon l'association Sans-Papiers Anlaufstelle Zürich, l'économie suisse pourrait « s'écrouler » sans le travail abattu par les migrants sans papiers¹³³.

Grâce à cette initiative, plus de 10 000 migrants sans papiers vivant dans la ville de Zurich pourront, dans le cadre du programme pilote, jouir d'un sentiment de sécurité renforcé lors de l'accès à des services essentiels et de la recherche de soutien social¹³⁴. Alors que les voies de migration régulières restent difficiles d'accès pour de nombreuses personnes, en particulier celles qui travaillent dans les secteurs à bas salaires¹³⁵, l'aide apportée dans les contextes locaux est plus importante que jamais. Dans le sillage de la Züri City Card, des discussions ont été entamées sur la création d'un document similaire à Berne, la capitale du pays, ainsi qu'à Bâle.

¹²⁷ Vitiello, 2022.

¹²⁸ Kaufmann et Strebel, 2020.

¹²⁹ Stadt Zürich Präsidialdepartement, s.d.b.

¹³⁰ Stadt Zürich Präsidialdepartement, s.d.a.

¹³¹ *Ibid.*

¹³² Kaufmann et Strebel, 2020, p. 14.

¹³³ Sans-Papiers Anlaufstelle Zürich (SPAZ), s.d.

¹³⁴ Stadt Zürich Präsidialdepartement, s.d.a ; Cachin, 2021.

¹³⁵ *Ibid.*

Étude de cas nationale (Afrique) : Burkina Faso. Déplacements internes dus à un conflit ou à des violences

Statistiques clés

Population totale (2021) ^a	22,10 millions
Catégorie de l'indice de développement humain ^b	Faible
PIB (2021) ^c	19,74 milliards de dollars É.-U.
PIB par habitant (2021) ^c	893 dollars É.-U.
Immigrants (2020) ^d	
Millions	0,72
Pourcentage de la population	3,5 %
Émigrants à l'étranger (2020) ^d	
Millions	1,60
Pourcentage de la population	7,43 %
Réfugiés et demandeurs d'asile accueillis (2021) ^e	34 423
Personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (fin 2022) ^f	1 882 000

Sources : a) DESA, 2022 ; b) PNUD, 2020 ; c) Banque mondiale, s.d. ; d) DESA, 2021 ; e) HCR, s.d. ; f) IDMC, 2023.

Principaux effets sur les populations

Depuis 2015, la détérioration de la situation en matière de sécurité dans le centre du Sahel, due à la juxtaposition d'attaques de civils perpétrées par des groupes armés associés à l'État islamique et à Al-Qaïda et par d'autres groupes armés non étatiques de plus petite taille, a entraîné des déplacements massifs¹³⁶. Au Burkina Faso, ces violences se produisent principalement dans le nord du pays, aux frontières avec le Niger et le Mali, et ont créé de graves problèmes sur le plan humanitaire.

Le nombre de nouveaux déplacements liés à un conflit a augmenté et en 2021, 682 000 nouveaux déplacements internes dus à un conflit ou à des violences ont porté le nombre total de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays à près de 1,6 million¹³⁷. En janvier 2022, un coup d'État militaire a ensuite entraîné de nouveaux déplacements, dont le nombre est estimé à plus de 160 000 selon le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR), le mécanisme national chargé d'en rendre compte¹³⁸. Les effets sur les déplacements d'un second coup d'État survenu le 30 septembre 2022 ne sont pas encore établis¹³⁹.

¹³⁶ IDMC, 2022.

¹³⁷ *Ibid.*

¹³⁸ Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC), 2022 ; CONASUR, 2022 et 2021.

¹³⁹ *Al Jazeera*, 2022.

Principaux défis pour les autorités et les praticiens

À ce jour, le défi le plus important et le plus urgent consiste à trouver un endroit adapté pour héberger plus de 1,5 million de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays ainsi que les 3,5 millions de Burkinabé dans le pays qui ont besoin d'aide humanitaire¹⁴⁰. Selon le Groupe de la Banque africaine de développement, deux camps de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays ont été ouverts dans le nord-est du pays et hébergent des personnes originaires de Barga et de Titao, à hauteur de 6 000 et 10 000 personnes respectivement. Au vu de la nécessité impérieuse d'accroître les capacités d'hébergement pour les personnes qui fuient un conflit et de la baisse rapide des ressources, la situation semble plus dramatique que jamais¹⁴¹.

Tant le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) que Médecins Sans Frontières (MSF) manquent cruellement de ressources pour assurer la bonne mise en œuvre de leurs plans d'aide humanitaire pour 2022, le HCR disposant de 20 % des fonds nécessaires¹⁴², et MSF de 15 % seulement¹⁴³. En conséquence, l'aide alimentaire, médicale et en matière d'abris a été fortement réduite, et les civils n'ont pas accès à l'aide humanitaire dont ils ont besoin.

Actuellement, 60 % du pays est sous le contrôle du Gouvernement¹⁴⁴; une situation qui, conjuguée aux deux coups d'État survenus en 2022, a entraîné des niveaux d'instabilité élevés dans le pays – ce qui risque par ricochet d'accroître l'extrémisme violent et d'aggraver les besoins humanitaires. À la suite du coup d'État de septembre 2022, le Secrétaire général des Nations Unies a appelé tous les acteurs à entamer un dialogue constructif¹⁴⁵.

Bonnes pratiques

Début 2021, le Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) a lancé le Projet d'aide humanitaire d'urgence aux personnes déplacées internes, qui prévoit un appui financier de 500 000 dollars des États-Unis aux fins de la construction d'abris supplémentaires et de la distribution de nourriture et d'autres produits de première nécessité à 40 000 personnes¹⁴⁶. Bien qu'il s'agisse d'un pas dans la bonne direction, le pays aura incontestablement besoin d'une aide internationale accrue pour soutenir ses citoyens ayant besoin d'aide humanitaire, soit un Burkinabé sur cinq¹⁴⁷. Selon le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), près de trois quarts des ménages déplacés dans le pays le sont depuis plus de 12 mois, et 34 % d'entre eux depuis plus de 24 mois¹⁴⁸.

¹⁴⁰ IDMC, 2022 ; Groupe de la BAD, 2022.

¹⁴¹ Groupe de la BAD, 2022.

¹⁴² HCR, 2022b.

¹⁴³ MSF, 2022.

¹⁴⁴ Booty, 2022.

¹⁴⁵ Lamarche, 2020.

¹⁴⁶ Groupe de la BAD, 2020.

¹⁴⁷ Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), 2023.

¹⁴⁸ OIM, 2022c.

Des améliorations en matière de coordination ont permis de renforcer la capacité à répondre à la situation humanitaire à de nombreux égards, grâce à une attention accrue portée à la méthodologie, et notamment à l'analyse géographique et aux besoins des communautés (nourriture, abris, éducation et santé, par exemple) dans une région donnée. Par ailleurs, ce travail de coordination associe de manière directe des structures nationales afin de déterminer l'adéquation des ressources et les points faibles auxquels il convient de remédier¹⁴⁹. Des exemples de coordination humanitaire fructueuse ont également été observés, comme dans le cas de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), d'ONG locales et du Programme alimentaire mondial, qui ont collaboré pour lutter contre la malnutrition en apportant une aide alimentaire d'urgence¹⁵⁰.

¹⁴⁹ *Ibid.*

¹⁵⁰ USAID, s.d.

Étude de cas nationale (Asie) : Philippines. Initiatives visant à lutter contre la traite d'êtres humains

Statistiques clés

Population totale (2021) ^a	113,88 millions
Catégorie de l'indice de développement humain ^b	Moyen
PIB (2021) ^c	394,09 milliards de dollars É.-U.
PIB par habitant (2021) ^c	3 461 dollars É.-U.
Immigrants (2020) ^d	
Millions	0,23
Pourcentage de la population	0,20 %
Émigrants à l'étranger (2020) ^d	
Millions	6,09
Pourcentage de la population	5,43%
Réfugiés et demandeurs d'asile accueillis (2021) ^e	1 387
Personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (fin 2022) ^f	635 000

Sources : a) DESA, 2022 ; b) PNUD, 2020 ; c) Banque mondiale, s.d. ; d) DESA, 2021 ; e) HCR, s.d. ; f) IDMC, 2023.

Principaux effets sur les populations

En juillet 2022, les Philippines se sont classées pour la septième année consécutive dans la catégorie 1 du rapport du Département d'État des États-Unis sur la traite des personnes¹⁵¹, ce qui témoigne d'un haut niveau de conformité avec les normes minimales visant à mettre fin à la traite d'êtres humains définies dans la loi américaine de 2000 sur la protection des victimes de la traite¹⁵². Les Philippines ont lancé des initiatives efficaces de lutte contre la traite en vue de réduire les activités de traite aux fins d'exploitation sexuelle ou de travail dans le pays. Une législation nationale de lutte contre la traite a été adoptée en 2003¹⁵³, avec une loi portant lutte contre la traite des personnes et la création, à ce titre, du Conseil interinstitutions contre la traite. Le cadre législatif prévoit des sanctions sévères à l'encontre des auteurs de toutes les formes de traite et reconnaît formellement la vulnérabilité des victimes de la traite¹⁵⁴.

En 2022, les Philippines ont recensé 1 802 victimes de la traite, dont près de 70 % étaient des femmes (1 251) et 31 % étaient des hommes (551)¹⁵⁵. D'après le rapport sur la traite des personnes pour 2022, les activités de traite, ces cinq dernières années, ont en premier lieu ciblé non seulement les plus vulnérables sur le sol philippin, mais également les ressortissants philippins à l'étranger¹⁵⁶. Les femmes et les enfants sont souvent recrutés dans des réseaux de traite en tant que travailleurs du sexe, travailleurs domestiques et sous d'autres formes de travail forcé,

¹⁵¹ République des Philippines, 2022.

¹⁵² Congrès des États-Unis, 2000.

¹⁵³ Gutierrez, 2012.

¹⁵⁴ République des Philippines, 2003.

¹⁵⁵ Département d'État des États-Unis, 2022.

¹⁵⁶ *Ibid.*

tandis que les hommes et les garçons sont généralement recrutés à des fins de travail forcé dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et du bâtiment.

Principaux défis pour les autorités et les praticiens

Parmi les défis concrets que rencontrent les autorités et les praticiens dans le cadre de la lutte contre la traite figurent l'incrimination effective des trafiquants et des activités de traite, ainsi que l'allocation de ressources suffisantes tant aux autorités gouvernementales qu'aux organisations en première ligne de l'action menée par la société civile contre la traite.

Il est recommandé dans le rapport de 2022 sur la traite des personnes d'accroître de manière globale les ressources destinées à l'application de la loi, et de développer les infrastructures et les capacités judiciaires afin que les trafiquants puissent être poursuivis et condamnés sans retard pour leurs agissements. Les obstacles à la condamnation des trafiquants ont été associés à la lenteur des tribunaux, à l'absence de formation adaptée des fonctionnaires de justice et au nombre limité de magistrats pour traiter les affaires. Il est également recommandé de porter une attention accrue à la collaboration interinstitutions et interorganisations afin de fournir un appui, notamment financier, aux programmes spécialisés et aux activités de réintégration menés par les ONG, parmi lesquels on peut citer des services de formation et de placement professionnels pour les victimes adultes ainsi qu'un soutien psychologique et physique à toutes les victimes¹⁵⁷.

Bonnes pratiques

Bien que la défense et le soutien des victimes aient toujours été au cœur des activités de réadaptation et de réintégration, le rapport de 2022 sur la traite des personnes constate la progression des Philippines à cet égard par rapport aux années précédentes. Premièrement, les victimes qui ont témoigné lors de procès et vécu une nouvelle expérience traumatique ont bénéficié d'une aide et d'un soutien spécialisés d'un bout à l'autre de la procédure de justice pénale. Il a été procédé au placement sous un programme de protection des témoins de onze victimes de la traite en 2020 et d'une victime en 2021 afin d'assurer leur sécurité physique et de prendre en compte les risques encourus. Deuxièmement, les services de police et les procureurs ont continué, dans un souci de bienveillance envers les victimes de la traite, de privilégier les témoignages enregistrés par rapport aux témoignages livrés en direct dans les salles d'audience. Enfin, d'autres formes de moyens de preuve, tels que le traçage numérique et les états financiers, sont désormais exploitées dans les procédures judiciaires, qui auparavant dépendaient très largement du témoignage des victimes.

Approuvé par loi en décembre 2021 et institué en février 2022, le Ministère des travailleurs migrants est une nouvelle entité gouvernementale née de la fusion de sept structures existantes, principalement chargée de l'emploi et de la réintégration des travailleurs philippins¹⁵⁸. Le Ministère, qui sera pleinement opérationnel en 2023, permettra de maximiser les possibilités d'emploi pour les citoyens philippins à leur retour de l'étranger et de stimuler le développement du pays après un déclin de deux ans dû à la pandémie de COVID-19¹⁵⁹. Cela pourrait à l'avenir faciliter la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport sur la traite des personnes qui concernent l'aide à la réintégration sur le marché du travail destinée aux victimes de la traite d'êtres humains.

¹⁵⁷ République des Philippines, s.d.b.

¹⁵⁸ République des Philippines, s.d.c.

¹⁵⁹ Depasupil, 2022.

Étude de cas nationale (Océanie) : Nouvelle-Zélande. Le multiculturalisme et l'intégration pour lutter contre la violence extrémiste

Statistiques clés

Population totale (2021) ^a	5,13 millions
Catégorie de l'indice de développement humain ^b	Très élevé
PIB (2021) ^c	249,89 milliards de dollars É.-U.
PIB par habitant (2021) ^c	48 781 dollars É.-U.
Immigrants (2020) ^d	
<i>Millions</i>	1,38
<i>Pourcentage de la population</i>	28,7 %
Émigrants à l'étranger (2020) ^d	
<i>Millions</i>	0,81
<i>Pourcentage de la population</i>	15,93 %
Réfugiés et demandeurs d'asile accueillis (2021) ^e	2 505
Personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (fin 2022) ^f	150

Sources : a) DESA, 2022 ; b) PNUD, 2020 ; c) Banque mondiale, s.d. ; d) DESA, 2021 ; e) HCR, s.d. ; f) IDMC, 2023.

Principaux effets sur les populations

La Nouvelle-Zélande est un pays qui affiche une grande diversité et dont un quart de la population, selon le recensement de 2013, est d'origine ethnique non européenne¹⁶⁰. Des politiques et des stratégies en faveur de la diversité et de l'inclusion créent les conditions qui permettent de célébrer les différences et l'inclusion de tous les citoyens, par exemple à travers l'intégration du multiculturalisme dans les programmes scolaires et l'inclusion de principes de représentation ethnique et de prise en compte des aspects ethniques dans la mission des médias publics¹⁶¹. Malgré cela, il est avéré que des groupes ethniques minoritaires, tels que les Asiatiques, subissent des discriminations éprouvantes au quotidien.

Le 15 mars 2019, deux mosquées de la ville de Christchurch, dans le sud du pays, ont été visées par de violentes attaques terroristes lors desquelles 51 personnes ont été tuées¹⁶². Depuis, c'est un pays en deuil qui tente de mettre à jour les raisons d'une telle violence, et de trouver les moyens de la combattre, certains estimant que les efforts de lutte contre le terrorisme déployés dans le pays, axés sur le terrorisme islamiste, ont ignoré les signes d'une montée de l'idéologie suprémaciste blanche.

¹⁶⁰ Stats New Zealand, 2015.

¹⁶¹ Queen's University, 2020.

¹⁶² BBC News, 2020.

Principaux défis pour les autorités et les praticiens

L'intégration de mesures préventives visant à lutter contre l'extrémisme violent dans le pays apparaît clairement dans la pratique nationale de l'intégration des migrants. Les services d'immigration néo-zélandais suivent un programme d'installation axé sur cinq principaux résultats, dont chaque étape est jugée essentielle pour une intégration complète : emploi, éducation et formation, langue anglaise, inclusion, et santé et bien-être¹⁶³. Parmi les principaux défis actuels auxquels sont confrontés les autorités et les praticiens figure celui de préserver les caractéristiques démographiques multiculturelles du pays tout en aidant les populations de toutes origines ethniques à vivre un même niveau d'intégration. Selon une enquête menée en 2021 sur les perceptions locales des migrants et de l'immigration, la part de Néo-Zélandais qui jugent que la Nouvelle-Zélande est un pays accueillant pour les migrants a baissé : elle était de 82 % en 2011, contre 66 % en 2021. Les principales raisons avancées pour expliquer ce déclin étaient le racisme et les discriminations¹⁶⁴.

Pour réduire l'extrémisme dans les différentes communautés de Néo-Zélandais, la Première ministre a chargé les autorités et les fonctionnaires gouvernementaux de s'attaquer à ce problème sous tous les angles. Afin de lutter contre la propagation de l'extrémisme violent en ligne, le Gouvernement (avec le Gouvernement de la France) a lancé l'Appel de Christchurch pour supprimer les contenus terroristes et extrémistes violents en ligne, en s'appuyant sur le secteur du numérique par l'intermédiaire du Forum mondial de l'Internet contre le terrorisme (GIFCT)¹⁶⁵.

Bonnes pratiques

À la suite des événements de Christchurch, le Comité néo-zélandais de coordination de la lutte contre le terrorisme a élaboré une stratégie nationale visant à combattre le terrorisme et l'extrémisme violent au moyen d'un cadre dans un premier temps axé sur la réduction, puis dans un second temps sur la préparation, la réponse et le relèvement¹⁶⁶. Les volets relatifs à la préparation, à la réponse et au relèvement obéissent à une approche centrée sur les victimes, qui met en avant l'importance des partenariats pour la préparation tant de la réponse que du relèvement¹⁶⁷. Les principaux messages portés par cette stratégie nationale sont le renforcement de l'inclusion sociale, de la sécurité et de l'égalité de participation¹⁶⁸.

En juin 2022, la Première ministre a lancé le Centre d'excellence en recherche pour la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent, ou He Whenua Taurikura en maori (« un pays en paix »)¹⁶⁹, qui finance des recherches indépendantes, axées sur la Nouvelle-Zélande, sur les causes et les effets de l'extrémisme violent et du terrorisme afin qu'une approche solide en matière de prévention puisse être adoptée dans la nation insulaire. Et pour lutter contre la progression du racisme, le pays a lancé un plan d'action national contre le racisme qui incorpore l'histoire multiculturelle du pays, la voie empruntée en matière de diversité et la marche à suivre pour que le pays se place en première ligne de la lutte contre le racisme sous toutes ses formes dans le monde¹⁷⁰. Des ateliers axés sur les communautés locales, les entreprises, les institutions et les individus ont été organisés dans l'ensemble du pays en vue de mieux faire connaître les définitions et pratiques associées aux préjugés et comportements xénophobes, ainsi que les mécanismes d'appui nationaux et internationaux qui offrent à tous une protection contre différentes formes de préjudice, de discrimination et de violence¹⁷¹.

¹⁶³ New Zealand Immigration, s.d.

¹⁶⁴ Gouvernement de la Nouvelle-Zélande, 2021.

¹⁶⁵ Forum mondial de l'Internet contre le terrorisme (GIFCT), s.d.

¹⁶⁶ Comité des fonctionnaires pour la coordination de la sécurité intérieure et extérieure (ODESC), 2020.

¹⁶⁷ *Ibid.*

¹⁶⁸ *Ibid.*

¹⁶⁹ Gouvernement de la Nouvelle-Zélande, 2022.

¹⁷⁰ Gouvernement de la Nouvelle-Zélande, s.d.

¹⁷¹ Belong Aotearoa, s.d.

Appendice C. Traités multilatéraux mondiaux et États parties

Domaine thématique	Traité	Date d'adoption	Date d'entrée en vigueur	Nombre d'États parties
Droits humains	Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide	1948	1951	153
	Pacte international relatif aux droits civils et politiques	1966	1976	173
	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels	1966	1976	171
	Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale	1966	1969	182
	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	1979	1981	189
	Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants	1984	1987	173
	Convention relative aux droits de l'enfant	1989	1990	196
	Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille	1990	2003	58
	Convention relative aux droits des personnes handicapées	2006	2008	186
	Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées	2006	2010	71
Droit des réfugiés	Convention relative au statut des réfugiés	1951	1954	146
	Protocole relatif au statut des réfugiés	1967	1967	147
Traite et trafic illicite	Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée	2000	2003	191
	Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (Protocole de Palerme)	2000	2003	181
	Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer (Protocole contre le trafic illicite de migrants)	2000	2004	151

Domaine thématique	Traité	Date d'adoption	Date d'entrée en vigueur	Nombre d'États parties
Migration de main d'œuvre et commerce des services ^a	Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée)	1949	1952	53
	Convention (n° 143) sur les migrations dans des conditions abusives et sur la promotion de l'égalité de chances et de traitement des travailleurs migrants	1975	1978	29
	Convention (n° 189) concernant le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques	2011	2013	36
	Convention relative à l'aviation civile internationale (Convention de Chicago)	1944	1947	193
Formes de déplacement	Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, telle que modifiée (SOLAS)	1974	1980	168
	Convention internationale sur la recherche et le sauvetage maritimes, telle que modifiée (Convention SAR)	1979	1985	114
	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer	1982	1994	169
	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)	1992	1994	198
Changement climatique	Accord de Paris	2015	2016	195

Notes : Les conventions sont classées par domaine thématique principal. Certaines conventions concernent plusieurs thèmes, auxquels cas elles ne sont mentionnées qu'une seule fois. Sauf indication contraire, les informations relatives à l'adoption, à l'entrée en vigueur et aux États parties ont été consultées en septembre 2022.

^a Les huit conventions fondamentales de l'OIT mentionnées dans le corps du chapitre peuvent être consultées sous OIT, s.d.

Références*

- Abbasi-Shavazi, M.J., D. Glazebrook, H. Mahmoudian, G. Jamshidiha et R. Sadeghi (2005). [Return to Afghanistan? A study of Afghans living in Zahedan, Islamic Republic of Iran](#). Université de Téhéran, Unité de recherche et d'évaluation pour l'Afghanistan, octobre.
- Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) (s.d.). [Burkina Faso: Aide Humanitaire](#). Page Web (consultée le 1^{er} juin 2023).
- Agence France-Presse (AFP) (2022). [Death toll tops 50 in suicide attack on female Afghan students, UN says](#). *France 24*, 3 octobre.
- Al Jazeera* (2022). [Burkina Faso's coup and political situation: All you need to know](#). 5 octobre.
- Ambassade des États-Unis à Bogota (2021). [Statement by Ambassador Philip S. Goldberg. Press Conference with President Ivan Duque and UNHCR High Commissioner Filippo Grandi](#). Bogotá, 8 février.
- Armocida B, B. Formenti, F. Palestra, S. Ussai et E. Missoni (2020). [COVID-19: Universal health coverage now more than ever](#). *Journal of Global Health*, vol 10, n° 1, art. 010350.
- Arowolo, O.O. (2000). [Return migration and the problem of reintegration](#). *International Migration*, vol 38, pp. 59-82.
- Bahar, D., M. Dooley et C. Huang (2018). [Integrating Venezuelans into the Colombian labor market: Mitigating costs and maximizing benefits](#). Note d'orientation. Brookings Institution, décembre.
- Baldwin, D.A. (1997). [The concept of security](#). *Review of International Studies*, vol 23, n° 1, pp. 5-26.
- Banque mondiale (s.d.). [PIB et PIB par habitant \(\\$ US courants\)](#). Ensemble de données (page consultée le 1^{er} juin 2023).
- Batha, E. (2022). [Taliban U-turn leaves Afghan girls shut out of school](#). *Thomson Reuters Foundation*, 23 mars.
- Battistella, G. (2018). Return migration: A conceptual and policy framework. In : [2018 International Migration Policy Report: Perspectives on the Content and Implementation of the Global Compact for Safe, Orderly, and Regular Migration](#) (J. K. Appleby et D. Kerwin, dir. publ.). Scalabrini Migration Study Centers, New York, pp. 3-14.
- Bauloz, C., M. McAdam et J. Teye (2021). [Traite d'êtres humains le long des axes migratoires : tendances, défis et nouvelles formes de coopération](#). In : [Rapport État de la migration dans le monde 2022](#) (M. McAuliffe et A. Triandafyllidou, dir. publ.). OIM, Genève, pp. 273–300.
- Bauloz, C., Z. Vathi et D. Acosta (2019). [Migration, inclusion et cohésion sociale : défis, progrès récents et possibilités](#). In : [Rapport État de la migration dans le monde 2020](#) (M. McAuliffe et B. Khadria, dir. publ.). OIM, Genève, pp. 199-222.
- BBC News* (2020). [Christchurch shooting: Gunman Tarrant wanted to kill "as many as possible"](#). *BBC News*, 24 août.
- Belong Aotearoa (s.d.). [Anti-racism resources: Information and guidance to give you the tools and confidence to help challenge racism](#). Page Web (consultée le 19 juillet 2023).
- Ben Hassen, T. et H. El Bilali (2022). [Impacts of the Russia–Ukraine war on global food security: Towards more sustainable and resilient food systems?](#) *Foods*, vol 11, n° 15, art. 2301.
- Bisong, A. (2019). ["Acting together": How non-state actors shape migration policies in West Africa](#). Working Paper No. 2019(2). Université du Ghana, MIASA, Accra, novembre.

* All hyperlinks were working at the time of writing this report.

- Ble, M.G. et S.L. Villamil (2022). [An opportunity for change: The case for economic inclusion of Venezuelans in Riohacha](#). Rapport. Refugees International et Center for Global Development, mai.
- Booty, M. (2022). [Mali and Burkina Faso: Did the coups halt jihadist attacks?](#) *BBC News*, 30 juillet.
- Brennan, E.M. (1984). [Irregular migration: Policy responses in Africa and Asia](#). *The International Migration Review*, n° 3, pp. 409-425.
- Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) (2023). [Burkina Faso: One out of five people need humanitarian assistance](#). Communiqué de presse, Ouagadougou, 4 avril.
- Cachin, J. (2021). [La ville de Zurich veut créer une « city card » pour ses sans-papiers](#). *RTS Info*, 3 septembre.
- Canada, Gouvernement du (2014). [Women at Risk Program](#). Page Web d'ONU-Femmes.
- Canada, Gouvernement du (2019). [Les Canadiens peuvent maintenant utiliser l'identifiant de genre «X» dans leur passeport](#). Communiqué de presse, 4 juin.
- Canada, Gouvernement du (2022). [CIMM – Initiative pilote pour les nouvelles arrivantes racisées – 3 mars 2022](#). Page Web.
- Canada, Gouvernement du (s.d.a). [Femmes et Égalité des genres Canada : Cadre des résultats relatifs aux genres](#). Page Web (consultée le 13 octobre 2022).
- Canada, Gouvernement du (s.d.b). [Femmes et Égalité des genres Canada : Analyse comparative entre les sexes plus](#). Page Web (consultée le 13 octobre 2022).
- Canada, Gouvernement du (s.d.c). [Programme pilote des gardiens d'enfants en milieu familial et Programme pilote des aides familiaux à domicile : Évaluation d'une demande en fonction des critères de sélection application against selection criteria](#). Page Web (consultée le 13 octobre 2022).
- Caponio, T. et M. Jones-Correa (2018). [Theorising migration policy in multilevel states: The multilevel governance perspective](#). *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol 44, n° 12, pp. 1995-2010.
- Carling, J. (2002). [Migration in the age of involuntary immobility: Theoretical reflections and Cape Verdean experiences](#). *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol 28, n° 1, pp. 5-42.
- Carling, J. et K. Schewel (2018). [Revisiting aspiration and ability in international migration](#). *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol 44, n° 6, pp. 945-963.
- Carrera, S., J. Allsopp et L. Vosyliūtė (2018). [Policing the mobility society: The effects of EU anti-migrant smuggling policies on humanitarianism](#). *International Journal of Migration and Border Studies*, vol 4, n° 3, pp. 236-276.
- Castro, A. (2021). [Les déplacés vénézuéliens en Amérique latine : une mise à l'épreuve de la solidarité régionale?](#) Notes de l'Ifri. Ifri, Paris.
- Chetail, V. (2020). [Crisis without borders: What does international law say about border closure in the context of COVID-19?](#) *Frontiers in Political Science*, vol 2, art. 606307.
- Colombie, Gouvernement de la (2023). [Migración Colombia inicia esta semana "Entregatón" de Permisos por Protección Temporal PPT](#). Communiqué de presse du Ministère des relations extérieures, 17 juillet.
- Colombie, présidence de la (2021). [Abecé del Estatuto Temporal de Protección para migrantes Venezolanos](#). Communiqué de presse, 9 février.

- Colombie, présidence de la (2022). [Declaración del Presidente Iván Duque sobre la entrega a migrantes venezolanos de un millón de tarjetas a través del Estatuto Temporal de Protección](#). Discours, 1^{er} juin.
- Commission sur la sécurité humaine (2003). *La sécurité humaine maintenant*. New York, Commission sur la sécurité humaine.
- Comité des fonctionnaires pour la coordination de la sécurité intérieure et extérieure (ODESC) (2020). [Countering terrorism and violence extremism: National strategy overview](#). Comité de coordination de la lutte contre le terrorisme.
- Congrès des États-Unis (2000). [Victims of Trafficking and Violence Protection Act of 2000](#). 106^e Congrès (H.R.3244).
- Conseil danois pour les réfugiés (2021). [Press release: DRC commends Colombia's decision to regularize Venezuelan migrants](#). 10 février.
- Conseil National de Secours D'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR) (2021). [Enregistrement des personnes déplacées internes du Burkina Faso](#). N° 12/2021, 31 décembre.
- CONASUR (2022). [Enregistrement des personnes déplacées internes du Burkina Faso](#). N° 01/2022, 31 janvier.
- Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC) (2022). [Burkina Faso: Second biggest spike in displacement since crisis began](#). Communiqué de presse, 10 mars.
- Crépeau, F. (2018). [Towards a mobile and diverse world: "Facilitating mobility" as a central objective of the Global Compact on Migration](#). *International Journal of Refugee Law*, vol 30, n° 4, pp. 650-656.
- Culloty, E., J. Suiter, I. Viriri et S. Creta (2021). [Désinformation sur la migration : Un problème de longue date aux dimensions technologiques nouvelles](#). In : *Rapport État de la migration dans le monde 2022* (M. McAuliffe et A. Triandafyllidou, dir. publ.). OIM, Genève, pp. 229-245
- Czaika, M. et H. de Haas (2014). [The effect of visa policies on international migration dynamics](#). Document de travail n° 89, International Migration Institute (IMI), avril.
- Da Rosa Jorge, M. (2021). [European Union readmission agreements: Deportation as a gateway to displacement?](#) In : *Dignity in Movement: Borders, Bodies and Rights* (J.L. Diab, dir. publ.). E-International Relations, Bristol, pp. 236-256.
- De Lauri, A. (2022). [Humanitarian negotiations, diplomacy and the ethics of border control](#). Open Access Government, 2 décembre.
- Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DESA) (2021). [International migrant stock 2020](#). DESA, New York.
- DESA (2022). [World Population Prospects 2022](#). Ensemble de données (page consultée le 1^{er} juin 2023).
- Département d'État des États-Unis (US Department of State) (2021). [Country reports on terrorism 2021: Colombia](#). Page Web.
- Département d'État des États-Unis (2022). [2022 Trafficking in persons report: Philippines](#). Page Web.
- Depasupil, W.B. (2022). [Migrant workers dept paves way for job opportunities for OFWs](#). *The Manila Times*, 27 septembre.
- Doty, R.L. (2011). [Bare life: Border-crossing deaths and spaces of moral alibi](#). *Environment and Planning D: Society and Space*, vol 29, n° 4, pp. 599-612.
- Faist, T. (2004). [The migration–security nexus. International migration and security before and after 9/11](#). Willy Brandt Series of Working Papers in International Migration and Ethnic Relations 4/03, Université de Malmö, Suède.

- Farr, G. (2022). [Female education in Afghanistan after the return of the Taliban](#). E-International Relations, 23 avril.
- Ferris, E. et S. Martin (2019). [The global compacts on refugees and for safe, orderly and regular migration: Introduction to the special issue](#). *International Migration*, vol 57, n° 6, pp. 5-18.
- Fisher, M. (2017). [“Fearism”: A critical analysis of uses and discourses in global migration studies](#). Technical Paper N° 64, In Search of Fearlessness Research Institute.
- Forum mondial de l’Internet contre le terrorisme (GIFCT) (s.d.). [Preventing terrorists and violent extremists from exploiting digital platforms](#). Page Web (consultée le 16 octobre 2022).
- Freier, L.F. et S.C. Jara (2021). [Colombia’s exceptional migratory regularization](#). Migration Mobilities Bristol Latin America blog, 30 mars.
- Friedman, T.L. (2016). [Thank You for Being Late: An Optimist’s Guide to Thriving in the Age of Accelerations](#). Farrar, Straus and Giroux, New York.
- Fund for Peace (FFP) (2022). [Fragile States Index Annual Report 2022](#). FFP, Washington, D.C.
- Gois, W. et K. Campbell (2013). [Stranded migrants: A call to rethink the current labour migration paradigm](#). *Migration and Development*, vol 2, n° 2, pp. 157-172.
- Gonzalez Morales, F. (2021). Conseil des droits de l’homme des Nations Unies, [Rapport sur les moyens de répondre aux conséquences pour les droits de l’homme des mesures de renvoi de migrants sur terre et en mer \(A/HRC/47/30\)](#).
- Goodwin-Gill, G. (2005). [The Refugees Convention: Why not scrap it?](#) International Law Programme Discussion Group, discussion summary. Chatham House, London, 20 octobre.
- Gould, W.T.S. (1974). [Refugees in tropical Africa](#). *International Migration Review*, vol 8, n° 3, pp. 413-430.
- Gould, W.T.S. et R.M. Prothero (1975). Time and space in African population mobility. In : *People on the Move: Studies on Internal Migration* (L.A. Kosinski et R.M. Prothero, dir. publ.). Methuen, Londres, pp. 39-49.
- Groupe de la Banque africaine de développement (Groupe de la BAD) (2020). [Burkina Faso – Projet d’aide humanitaire d’urgence aux personnes déplacées internes \(PAPDI\)](#). Rapport d’évaluation, 16 novembre.
- Groupe de la BAD (2022). [Burkina : la Banque africaine de développement soutient les efforts du gouvernement pour soulager les personnes déplacées internes](#). Communiqué de presse, 27 septembre.
- Gutierrez, A.M.S. (2012). [Preventing human trafficking in the Philippines: Overview and current activities](#). Cent cinquantième séminaire international de haut niveau de l’Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient (UNAFEI), exposés des participants, pp. 156-163.
- Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme (HCDH) (2021). [Human Rights at International Borders: A Trainer’s Guide](#). Professional Training Series No. 24. Nations Unies, Genève.
- HCDH (2022). [Myanmar: UN report urges immediate, concerted effort by international community to stem violence, hold military accountable](#). Communiqué de presse, 15 mars.
- Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) (2022a). [Syria refugee crisis explained](#). Page Web, 8 juillet.
- UNHCR (2022b). [Le HCR sollicite un soutien urgent pour venir en aide à près de 16 000 nouveaux déplacés qui ont fui les massacres au Burkina Faso](#). Points de presse, 17 juin.

- HCR (s.d.). *Refugee Data Finder*. Ensemble de données (page consultée le 17 juillet 2023).
- Hosseini-Chavoshi, M. et M.J. Abbasi-Shavazi (2023). *Breaking a vicious cycle: Education as the solution to Afghanistan's woes*. *Migration Policy Practice*, vol 12, n° 1, pp. 11-17.
- Hugo, G., M.J. Abbasi-Shavazi et R. Sadeghi (2012). *Refugee movement and development: Afghan refugees in Iran*. *Migration and Development*, vol 1, n° 2, pp. 261-279.
- Human Rights Watch (HRW) (2020). *Colombie/Venezuela : Des groupes armés contrôlent la vie des habitants près de la frontière*. 22 janvier.
- Index des politiques d'intégration des migrants (MIPEX) (2020). *Measuring Policies to Integrate Migrants across six continents*. Barcelona Centre for International Affairs (CIDOB) et Migration Policy Group (MPG), Barcelone et Bruxelles.
- Initiative Migrants dans les pays en crise (MICIC) (2016). *Lignes directrices relatives à la protection des migrants dans les pays touchés par un conflit ou une catastrophe naturelle*. OIM, Genève.
- Institute for Economics and Peace (IEP) (2022). *Global Peace Index 2022: Measuring peace in a complex world*. Juin.
- Iqbal, M. et M. McAuliffe (2022). *The "Eighth Phase" of Afghan Displacement: Situating the Top Ten Issues for Policymakers*. Migration Research Series No. 71. OIM, Genève.
- Japon, Ministère des affaires étrangères (2003). *Submission of report by Commission on Human Security to Secretary-General of the United Nations Kofi Annan*. Communiqué de presse, 1^{er} mai.
- Jayasuriya, D. (2016). *Labour migration as an alternative for asylum seekers facing protection issues: A Sri Lanka-based longitudinal study*. Gouvernement de l'Australie, Département de l'immigration et de la protection des frontières (DIBP), Research Programme Occasional Paper Series No. 22/2016
- Kamenetz, A. (2021). *A picture book about children at the border aims to spark family conversations*. NPR, 12 avril.
- Kaufmann, D. et D. Strebel (2020). *Urban policies in support of irregular migrants in Geneva and Zürich*. Article présenté dans le cadre du congrès annuel de l'Association Suisse de Science Politique : The De-and Re-nationalization of Political Conflicts in a Digital Age (SVPW/ASSP 2020), Lucerne, 3-4 février.
- Kaufmann, E. (2017). *Why values, not economics, hold the key to the populist right – And to crafting new migration narratives*. In : *Migration Research Leaders' Syndicate: Ideas to Inform International Cooperation on Safe, Orderly and Regular Migration* (M. McAuliffe et M. Klein Solomon, responsables). OIM, Genève.
- Khoury, C.K., H.A. Achicanoy, A. Harold, A.D. Bjorkman, C. Navarro-Racines, L. Guarino, X. Flores-Palacios, J.M.M. Engels, J.H. Wiersema, H. Dempewolf, S. Sotelo, J. Ramírez-Villegas, N.P. Castañeda-Álvarez, C. Fowler, A. Jarvis, L.H. Rieseberg et P.C. Struik (2016). *Origins of food crops connect countries worldwide*. *Proceedings of the Royal Society B: Biological Sciences*, vol 283, n° 1832, art. 20160792.
- Kleist, N. (2020). *Trajectories of involuntary return migration to Ghana: Forced relocation processes and post-return life*. *Geoforum*, vol 116, pp. 272-281.
- Kolet, M., G. Bhoje, S. Kuwari et S. Bolinjar (2021). *Contribution of women's groups from Bhiwandi (Dist. Thane) in operating community kitchens and providing free meals to stranded migrant workforce during COVID-19 lockdown*. *J-BNB: A Multidisciplinary Journal*, vol 10, pp. 54-58.
- Koser, K. (2005). *Irregular migration, state security and human security*. Document rédigé à l'intention de la Commission mondiale sur les migrations internationales, septembre.

- Koser, K. et A. Cunningham (2017). [Migration, extrémisme violent et exclusion sociale](#). In : Rapport *État de la migration dans le monde 2018* (M. McAuliffe et M. Ruh, dir. publ.). OIM, Genève.
- Lamarche, A. (2020). [France has a big opportunity to help stabilize the Sahel](#). Article de blog. UN Dispatch, 13 janvier.
- Little, A. (2022). [Food is just as vital as oil to national security](#). Bloomberg, 7 mars.
- Majidi, N., H. Crawley, L. Guadagno et C. Kasavan (2019). [Migrants pris dans une crise : Contextes, réponses et innovation](#). In : Rapport *État de la migration dans le monde 2020* (M. McAuliffe et B. Khadria, dir. publ.). OIM, Genève, pp. 293-314.
- Martin, S. et S. Weerasinghe (2017). [Gouvernance mondiale des migrations : Architecture actuelle et faits nouveaux](#). In : Rapport *État de la migration dans le monde 2018* (M. McAuliffe et M. Ruh, dir. publ.). OIM, Genève.
- Massey, D.S., J. Arango, G. Hugo, A. Kouaouci, A. Pellegrino et E. Taylor (1998). *Worlds in Motion: Understanding International Migration at the End of the Millennium*. Oxford University Press, Oxford.
- Mauldin, J. (2018). [The age of change is coming, and these tech trends will drive economic growth](#). Forbes, 29 août.
- Mbiyozo, A. (2019). [Returning migrants: Europe's focus, but at what cost?](#) Note d'analyse n° 127 de l'Institut d'études de sécurité, avril.
- McAuliffe, M. (2020). [Immobility as the Ultimate "Migration Disrupter": An initial analysis of COVID-19 and the Securitization of Migration](#). Migration Research Series No. 64. OIM, Genève.
- McAuliffe, M. *By the wayside: Gender dimensions of stranded migrants during the COVID-19 crisis*. In : *Research Handbook on Migration, Gender and COVID-19* (M. McAuliffe et C. Bauloz, dir. publ.). Edward Elgar, Londres (à paraître).
- McAuliffe, M., G. Abel, L.A. Oucho et A. Sawyer (2021b). [La migration internationale en tant que tremplin vers de nouvelles possibilités : Que nous montrent vraiment les données mondiales?](#) In : Rapport *État de la migration dans le monde 2022* (M. McAuliffe et A. Triandafyllidou, dir. publ.). OIM, Genève.
- McAuliffe, M., L.F. Freier, R. Skeldon et J. Blower (2021a). [Un puissant facteur de perturbation : Les répercussions de la COVID-19 sur la migration, la mobilité et les migrants dans le monde](#). In : Rapport *État de la migration dans le monde 2022* (M. McAuliffe et A. Triandafyllidou, dir. publ.). OIM, Genève.
- McAuliffe, M. et A.M. Goossens (2018). [Regulating international migration in an era of increasing interconnectedness](#). In : *Handbook of Migration and Globalization* (A. Triandafyllidou, dir. publ.). Edward Elgar, Cheltenham, pp. 86-104.
- McAuliffe, M., A. Kitimbo et B. Khadria (2019). [Réflexion sur les contributions des migrants à une époque de difficultés croissantes et de désinformation rampante](#). In : Rapport *État de la migration dans le monde 2020* (M. McAuliffe et B. Khadria, dir. publ.). OIM, Genève, pp. 171-196.
- McAuliffe, M. et M. Ruhs (dir. publ.) (2017). [Rapport État de la migration dans le monde 2018](#). OIM, Genève.
- McAuliffe, M. et A. Triandafyllidou (2021). [Vue d'ensemble du rapport : les mutations technologiques, géopolitiques et environnementales qui façonnent l'avenir de la migration et de la mobilité](#). In : Rapport *État de la migration dans le monde 2022* (M. McAuliffe et A. Triandafyllidou, dir. publ.). OIM, Genève.
- Médecins Sans Frontières (MSF) (2022). [Enormous needs for hundreds of thousands of people displaced by ongoing conflict and insecurity](#). Informations de projet actualisées, 27 juin.
- Mixed Migration Centre (MMC) (2022a). [Quarterly mixed migration update: Latin America and the Caribbean](#). 1^{er} trimestre.

- MMC (2022b). [The role of smuggling in Venezuelans' journey to Colombia and Peru](#). 4Mi snapshot. Janvier.
- Morgan, S. (2018). [Fake news, disinformation, manipulation and online tactics to undermine democracy](#). *Journal of Cyber Policy*, vol 3, n° 1, pp. 39-43.
- Nations Unies (2012). [Résolution 66/290 de l'Assemblée générale des Nations Unies](#), adoptée le 10 septembre (A/RES/66/290).
- Nations Unies (2021). [Security Council fails to adopt resolution integrating climate-related security risk into conflict-prevention strategies](#). Communiqués de presse (SC/14732), 13 décembre.
- Nations Unies (2022a). [Least developed countries impacted by "range of interlinked crises" – Assembly President](#). Office des Nations Unies à Genève (ONUG), communiqué de presse, 22 septembre.
- Nations Unies (2022b). [Fournir de l'aide humanitaire](#). Page Web.
- New Zealand Immigration (s.d.). [How we support migrants](#). Page Web (consultée le 18 octobre 2022).
- Nouvelle-Zélande, Gouvernement de la (2021). [Community perceptions of migrants and immigration](#). Ministère du commerce, de l'innovation et de l'emploi.
- Nouvelle-Zélande, Gouvernement de la (2022). [He Whenua Taurikura Hui 2022](#). Département du Premier ministre et du Cabinet, 30 octobre–1^{er} novembre.
- Nouvelle-Zélande, Gouvernement de la (s.d.). [National Action Plan Against Racism](#). Ministère de la justice.
- Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC) (2022). [Rapport mondial sur le déplacement interne 2022](#). Conseil norvégien pour les réfugiés, Genève.
- IDMC (2023). [Rapport mondial sur le déplacement interne 2023](#). Conseil norvégien pour les réfugiés, Genève
- Organisation internationale pour les migrations (OIM) (2018). [Best practices: IOM migrant training / pre-departure orientation programmes](#). Programmes de formation des migrants de l'OIM.
- OIM (2019a). [Glossary on Migration](#). International Migration Law, No. 34. OIM, Genève.
- OIM (2019b). [IOM Handbook on Protection and Assistance to Migrants Vulnerable to Violence, Exploitation and Abuse](#). OIM, Genève.
- OIM (2019c). [Migration Governance Indicators: A Global Perspective](#). OIM, Genève.
- OIM (2020a). [Afrique centrale et Afrique de l'Ouest : les femmes sont de plus en plus nombreuses à rechercher l'égalité à travers la migration](#). Communiqué de presse, 13 mars.
- OIM (2020b). [Cross-border human mobility amid and after COVID-19](#). Document d'orientation, 21 juillet.
- OIM (2022a). [Politique de l'OIM relative au processus complet de retour, de réadmission et de réintégration](#).
- OIM (2022b). [Indicateurs de gouvernance des migrations \(IGM\) : un outil essentiel pour la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières](#). Note d'orientation.
- OIM (2022c). [Burkina Faso Crisis Response Plan 2023](#). Plateforme mondiale de gestion des crises, 15 décembre.
- Organisation internationale du Travail (OIT) (2020). [Emploi et questions sociales dans le monde : Tendances 2020](#). OIT, Genève.
- OIT (s.d.). [Conventions and recommendations](#). Page Web (consultée le 1^{er} juin 2023).

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) (2022). [SDG 4 March 2023 Release](#). Ensemble de données du Groupe de coopération technique de l'Institut de statistique (page consultée le 17 juillet 2023).

Ortega, F. et G. Peri (2013). [The effect of income and immigration policies on international migration](#). *Migration Studies*, vol 1, n° 1, pp. 47-74.

Our World in Data (OWID) (2021). [Deaths in state-based conflict](#). Ensemble de données (page consultée le 30 septembre 2022).

Programme de formation sur le parrainage privé des réfugiés (PFPR) (2019). [Projet pilote de parrainage de réfugiés LGBTQ2](#). Communiqué de presse, 1^{er} juin.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (1994). [Rapport mondial sur le développement humain 1994. Les nouvelles dimensions de la sécurité humaine](#). PNUD, New York.

PNUD (2020). [Rapport sur le développement humain 2020. La prochaine frontière : Le développement humain et l'Anthropocène](#). PNUD, New York.

PNUD (2021). [Economic instability and uncertainty in Afghanistan after August 15: A rapid appraisal](#). PNUD, New York.

PNUD (2022a). [New threats to human security in the Anthropocene: demanding greater solidarity](#). PNUD, New York, 9 septembre.

PNUD (2022b). [Rapport sur le développement humain 2021/2022. Temps incertains, vies bouleversées : façonner notre avenir dans un monde en mutation](#). PNUD, New York.

Putz, C. (2022). [Students killed in attack on education center in Kabul's Hazara neighborhood](#). *The Diplomat*, 3 octobre.

Qazizai, F. et D. Hadid (2022). [Taliban reverses decision, barring Afghan girls from attending school beyond 6th grade](#). *NPR*, 23 march.

Queen's University (2020). [Multiculturalism policies in contemporary democracies: Results by country for immigrant minorities – New Zealand](#). Page Web (consultée le 17 juillet 2023).

République sud-africaine, Government Gazette (2020). [Border Management Authority Act \(2\) of 2020](#), n° 799. Le Cap (Kapaastad), 21 juillet.

République sud-africaine, organe de gestion des frontières (2022). [Towards integrated and coordinated border management](#). Border Management Authority, édition spéciale du bulletin. N° 1, juillet.

République des Philippines (2003). [Anti-Trafficking in Persons Act of 2003: Implementing Rules and Regulations](#). Commission nationale sur le rôle des femmes philippines, Manille.

République des Philippines, Ministère de la justice (2022). [Philippines maintains tier 1 status on the 2022 trafficking in persons report](#). Ministère de la justice, 22 juillet.

République des Philippines, Administration de la protection des travailleurs d'outre-mer (s.d.a). [Overseas Workers Welfare Administration](#). Page Web (consultée le 30 septembre 2022).

République des Philippines, Ministère des affaires sociales et du développement (s.d.b). [Recovery and Reintegration Program for Trafficked Persons](#). Page Web (consultée le 30 septembre 2022).

- République des Philippines, Administration de la protection des travailleurs d'outre-mer (s.d.c). [About the Department of Migrant Workers](#). Page Web (consultée le 30 septembre 2022).
- République et Canton de Genève (RCG) (n.d.). [Opération Papyrus](#). Page Web (consultée le 17 juillet 2023).
- Réseau des Nations Unies sur les migrations (2022). [Towards New Models for Welcoming Venezuelans in Latin America: Regularization and Protection Mechanisms](#). Manifestation organisée en marge du Forum d'examen des migrations internationales, Genève, 19 mai.
- Réseau des Nations Unies sur les migrations (2023). [Plan de travail 2022-2024](#). Nations Unies, Genève.
- Reuters (2022). [Work conditions worsen for Venezuelan migrant women in Colombia: Report](#). 7 mars.
- Samim, M.Y. (2020). [The state of youth and adult literacy in Afghanistan](#). [video]. Vidéo, YouTube, 18 mars.
- Sans-Papiers Anlaufstelle Zürich (SPAZ) (s.d.). [Wer sind Sans-Papiers](#). Page Web (consultée le 16 octobre 2022).
- Schmeidl, S. (2019). [Four decades of Afghan displacement](#). Bundeszentrale für politische Bildung (BPB), 23 janvier.
- Schwab, K. (2017). *The Fourth Industrial Revolution*. Crown Business, New York.
- Selee, A. et J. Bolter (2021). [Colombia's open-door policy: An innovative approach to displacement?](#) *International Migration*, vol 60, n° 1, pp. 113-131.
- Selee, A. et D. Chavez-González (2022). [Support a holistic migration strategy](#). Atlantic Council, 31 mai.
- Sinclair, T. et M. Mamertino (2016). [Online job search and migration intentions across EU Member States](#). Document de travail. Université George Washington, Institute for International Economic Policy working paper series 2016-5, Washington, D.C., avril.
- Solano, G. et T. Huddleston (2020). [Migrant International Policy Index 2020](#). Barcelona Centre for International Affairs (CIDOB) et Migration Policy Group (MPG), Barcelone/Bruxelles.
- Spicer, A. (2022). [If "permacrisis" is the word of 2022, what does 2023 have in store for our mental health?](#) *The Guardian*, 30 décembre.
- Stadt Zürich Präsidialdepartement (s.d.a). [Sans Papiers](#). Page Web (consultée le 15 octobre 2022).
- Stadt Zürich Präsidialdepartement (s.d.b). [Integration policy of the City of Zurich](#). Page Web (consultée le 15 octobre 2022).
- Statistique Canada (2021). [Enquête sur la population active, janvier 2021](#). Page Web (consultée le 17 juillet 2023).
- Stats New Zealand (Stats NZ) (2015). [Major ethnic groups in New Zealand](#). Page Web, 29 janvier.
- Stritzel, H. (2014). [Securitization theory and the Copenhagen School](#). In : *Security in Translation*. New Security Challenges series. Palgrave Macmillan, Londres, pp. 11-37.
- Swissinfo.ch (SWI) (2022). [Local voters grant Zurich "sanctuary" status](#). 15 mai.
- Szaflarski, M. et S. Bauldry (2019). [The effects of perceived discrimination on immigrant and refugee physical and mental health](#). *Advances in Medical Sociology*, vol 19, pp. 173-204.
- Tagliapietra, A. (2021). [Media and securitisation: The influence on perception](#). Istituto Affari Internazionali (IAI).
- Taran, P. (2000). [Human rights of migrants: Challenges of the new decade](#). *International Migration*, vol 38, n° 6, pp. 7-51.

- Timmerman, R.I., A. Leerkes, R. Staring et N. Delvino (2020). "Free in, free out": Exploring Dutch firewall protections for irregular migrant victims of crime. *European Journal of Migration and Law*, vol 22, n° 3, pp. 427-455.
- Torrado, S. (2021). Colombia buscar regularizar a un millón de venezolanos indocumentados. *El País*, 8 février.
- Turnbull, N. (2022). Permacrisis: What it means and why it's word of the year for 2022. *The Conversation*, 11 novembre.
- Tyszler, E. (2019). From controlling mobilities to control over women's bodies: Gendered effects of EU border externalization in Morocco. *Comparative Migration Studies*, vol 7, n° 1, pp. 1-20.
- Ullah, A.A., N.H. Hasan, S.M. Mohamad et D. Chatteraj (2020). Migration and security: Implications for minority migrant groups. *India Quarterly: A Journal of International Affairs*, vol 76, n° 1, pp. 136-153.
- University of Alberta (s.d.). Canadian Centre for Diversity + Inclusion (CCDI). Page Web du département Human Resources, Health, Safety and Environment (consultée le 17 juillet 2023).
- Urquhart, M. (2021). *Migrants and Misinformation: Key Themes in Nigeria, Bangladesh and Malaysia*. OIM, Genève
- Vásquez, I., F. McMahon, R. Murphy et G.S. Schneider (2022). *The Human Freedom Index: A Global Measurement of Personal, Civil and Economic Freedom*. Institut CATO, Washington, D.C.
- Vearey, J., C. Hui et K. Wickramage (2019). Migration et santé : Problèmes actuels, gouvernance et lacunes en matière de connaissances. In : Rapport *État de la migration dans le monde 2020* (M. McAuliffe et B. Khadria, dir. publ.). OIM, Genève, pp. 225-247.
- Verein Züri City Card (s. d.). *Züri City Card*. Page Web (consultée le 15 octobre 2022).
- Vitiello, D. (2022). *The Sanctuary City: Immigrant, Refugee, and Receiving Communities in Postindustrial Philadelphia*. Cornell University Press, Ithaca.
- Vivekananda, J., A. Day et S. Wolfmaier (2020). *What can the UN Security Council Do on Climate and Security?* Adelphi, Berlin.
- Waever, O. (1995). *Securitization and desecuritization*. In : *On Security* (R. Lipschutz, ed.). Columbia University Press, New York.
- Watson, S. (2009). *The Securitization of Humanitarian Migration*. Routledge, Oxford.
- Woldemikael, O., S.L. Villamil, M.A. Uribe et J. Daly (2022). *Overcoming barriers to Venezuelan women's inclusion and participation in Colombia*. Center for Global Development policy paper 259, mai.
- Yalnizyan, A. (2021). Permanently temporary: The problem with Canada's immigration policy. *Open Democracy*, 26 février.
- Youdina, K. et S. Magnoni (2016). Five things to know about the decline of human rights. Forum économique mondial, 9 décembre.